Bulletin n° 62

Année 2011

Cinquantième anniversaire

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association reconnue d'utilité publique
Couronnée par l'Académie Française

10, place Léon Blum - 75011 Paris

O.A.B.A.

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Bulletin Annuel
Numéro 62
Année 2011

Directeur de la publication :
Jean-Pierre KIEFFER

Conseil d'administration pour l'année 2011

Président
Jean-Pierre KIEFFER

Vice-Président
Alain MONOD

Secrétaire Générale
Danielle HEUSE

Trésorier
Pierre GANTIER

Secrétaire adjointe
Fanny ALLMENDINGER

Trésorier adjoint
Laurent BODIN

Membres
Paule JONCKER
Gilles QUINET
Eva SOUPLET
Nathalie MELIK
Jean-Marie CARONNA
Jean-Marie CHUPIN

Siège social
10 place Léon Blum
75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46
Télécopie : 01 43 79 64 15
Courriel : contact@oaba.fr
Site Internet : www.oaba.fr

1961-2011

Sommaire

2 Editorial
par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer

4 Accueil
par le Député, Docteur Michel Lejeune

5 Accueil
par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer

6 Conférence :
Victor Hugo, une voix pour les animaux
par Monsieur Alain Decaux, de l'Académie Française

10 Célébration du 50e anniversaire de l'OABA

12 Palmarès de l'OABA
Groupement de gendarmerie de la Moselle
Max Josserand, éleveur-négociant
Instances vétérinaires et presse professionnelle
Prix du cinquantenaire à nos fidèles adhérents

Assemblée générale

24 Compte-rendu de séance

26 Rapport d'activité
par le Directeur de l'OABA, Frédéric Freund

34 Rapport moral
par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer

36 Rapport financier
par le Trésorier de l'OABA, Pierre Gantier

38 Intervention du représentant du ministre de l'Agriculture
Docteur Jean-Luc Angot
Directeur général adjoint de l'Alimentation
Chef des services vétérinaires

42 Débat

Edito

Ce 62e bulletin de l'OABA relate la célébration du 50e anniversaire de l'OABA et l'assemblée générale du samedi 2 avril 2011. Il reproduit la conférence de Monsieur Alain Decaux, de l'Académie Française, sur Victor Hugo et présente les principales activités de notre association au cours de l'année 2010 et au début de l'année 2011.

Cette réunion se tenait dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale devant plus de 250 personnes.

Tous les rapports statutaires ont été adoptés à l'unanimité, témoignant de la confiance des adhérents.

Nous vous remercions vivement du soutien et de l'aide que vous apportez à l'OABA, car sans vous, nous ne pourrions pas mener toutes les actions pour la protection des animaux que nous vous présentons dans ce bulletin.

Bonne lecture.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'O.A.B.A.

Nous adressons tous nos remerciements à notre personnel et aux bénévoles qui ont assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquis qui a assuré la mise en page et négocié les conditions d'impression. Ce bulletin illustré de photographies en couleur est édité dans les meilleures conditions financières et dans le respect de l'environnement (encres végétales labellisées Imprim'Vert et papier recyclé 60%).

OABA

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Conférence

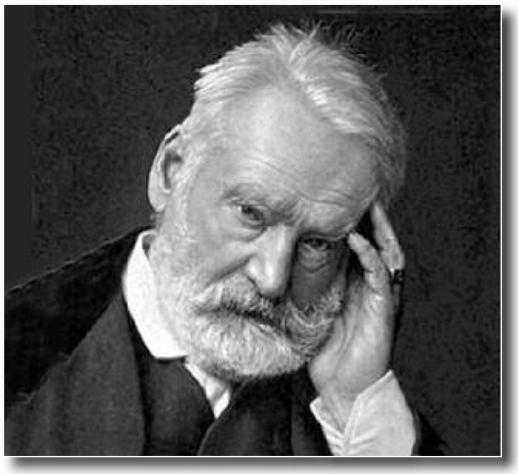

Conférence de Monsieur Alain Decaux
de l'Académie Française

Victor Hugo : une voix pour les animaux
Défenseur de la première loi de protection animale

50 ans

Célébration du 50e anniversaire de l'OABA
fondée le 17 avril 1961

Rétrospective en images d'un demi-siècle
de protection animale

Palmarès

Palmarès de l'OABA
Remise de médailles et distinctions

Salle Victor HUGO

Samedi 2 avril 2011
Salle Victor Hugo - Immeuble Chaban-Delmas
Assemblée Nationale - 101, rue de l'Université - Paris

Michel Lejeune
Député
de Seine-Maritime

Mesdames, Messieurs,
Monsieur l'académicien,
Monsieur le ministre,
Monsieur le président,
chers amis,

Je suis heureux aujourd'hui de vous accueillir à l'Assemblée Nationale pour votre assemblée générale qui célèbre le cinquantième anniversaire de l'OABA. Je voudrais tout d'abord vous féliciter, te féliciter mon cher Jean-Pierre et tout ceux qui t'entourent, pour l'œuvre que vous menez au profit des bêtes d'abattoirs et plus encore au profit de tous les animaux. Car notre société est de plus en plus sensible au respect de l'animal, sensible à tout ce qui est fait en ce sens.

Aujourd'hui, nous allons dans ce lieu particulier qu'est l'Assemblée Nationale, célébrer un de mes anciens collègues, puisqu'il a été député également : Victor Hugo. Je suis heureux de le célébrer aujourd'hui parce qu'il a été l'un des défenseurs de la loi Grammont, première loi qui a été votée dans notre pays pour la protection des animaux.

Victor Hugo était un défenseur des animaux. J'ai donc cet autre point commun avec lui, puisque vétérinaire de formation, je défends moi aussi les animaux. Je suis d'ailleurs membre de l'OABA avec ma commune de Forges-les-Eaux. Alors, à toutes et à tous je vous souhaite une bonne assemblée générale. Je vous remercie d'être venus si nombreux pour ce beau cinquantième anniversaire et je voudrais dire encore une fois tout le plaisir que j'ai de vous accueillir à l'Assemblée Nationale.

Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

Mesdames, Messieurs,
chers adhérents, chers invités, chers amis,

Je vous remercie de votre présence à cette réunion exceptionnelle. Grâce au parrainage du Docteur Michel Lejeune, Député de Seine-Maritime, nous avons le plaisir de nous réunir dans cette salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale. Je tiens à l'en remercier chaleureusement.

Cette année 2011, nous célébrons le 50e anniversaire de notre association fondée en avril 1961 par Jacqueline Gilardoni qui nous quittait il y a exactement 10 ans. Nous évoquerons le chemin parcouru par l'OABA au cours de ce demi-siècle d'actions pour la défense des animaux de rente, durant leur élevage, leur transport et leur abattage.

Monsieur Alain Decaux nous fait le grand honneur d'être présent pour évoquer le souvenir de Victor Hugo. Je le remercie infiniment d'avoir accepté notre invitation.

Membre de l'Académie Française depuis 1980, ancien ministre délégué, chargé de la Francophonie de 1988 à 1991, historien et homme de lettres, ses émissions télévisées ont marqué le temps et les esprits, comme "*La tribune de l'histoire*", "*La caméra explore le temps*" et "*Alain Decaux raconte*".

Monsieur Alain Decaux avait prononcé, devant l'Académie Française, l'hommage au Professeur Etienne Wolff, décédé en novembre 1996 et qui fut administrateur de l'OABA aux côtés de Jacqueline Gilardoni. Il est l'auteur d'ouvrages et de discours sur Victor Hugo.

La salle dans laquelle nous avons le plaisir de nous réunir porte le nom de Victor Hugo. Ce célèbre écrivain, poète, académicien, mais aussi homme politique, député de la Seine, puis sénateur, fut un talentueux défenseur de la première loi de protection des animaux présentée par le Comte de Grammont et adoptée le 2 juillet 1850 à l'Assemblée Nationale. Cela témoigne de la grande compassion de Victor Hugo à l'égard des plus faibles, des plus misérables et sa détermination pour les grandes causes.

Nous lui rendons hommage, grâce à Monsieur Alain Decaux, de l'Académie Française.

Monsieur Alain Decaux
Académie Française

Mesdames et Messieurs, sous le signe des animaux à défendre, nous voici donc réunis dans la salle Victor Hugo.

Quand votre président le docteur Jean-Pierre Kieffer a souhaité que je m'exprime devant vous, il a précisé : "ce Victor Hugo qui par ses écrits et déclarations a maintes fois fait montre de ses attachements au respect que l'homme doit porter à l'animal".

C'est par *Les Misérables*, je dois vous le confier, que j'ai découvert Victor Hugo. Mon père, comme cadeau de Noël, m'avait offert les volumes abondants des *Misérables.* Je les ai lus pendant toutes les vacances. J'ai répandu quelques larmes, vous comprenez, si vous vous souvenez de la fin. Et je suis devenu hugolien : ce terme est accepté, il est même souvent employé. Je dois vous le dire, je le suis resté !

Je lui ai même consacré une biographie en 1984 de près de mille pages. J'avais mis quatre ans à l'écrire, c'est une preuve peut-être "d'hugolisme". Hugo incarne à mes yeux ce 19e siècle dont nous sommes tous les petits-fils. Il a cru à un monde meilleur, il a cru à la perfectibilité de l'homme, il a cru à des idées simples, belles et fortes dont il a fait sa bible. Et dans le même temps où il se ralliait à des idéaux en lesquels nous restons libres de découvrir des illusions, il a forgé des liens qui entraînent l'espérance.

Si je suis ici ce n'est pas seulement pour évoquer Victor Hugo, c'est parce que je me rallie à l'immense tâche dont vous vous êtes saisis. J'ai toujours haï ceux qui maltraitent les animaux. Vous vous êtes préoccupés du sort qui menaçait les bêtes d'abattoirs et vous avez obtenu des victoires que je salue. Le 19e siècle fut loin d'être tendre pour les animaux en général. Quand nous ouvrons le Grand Dictionnaire que Pierre Larousse écrivit seul, on découvre : "*La brutalité des cochers publics a de tout temps été constatée. La motorisation a mis fin à de tels excès*". Pas tout à fait. Moi-même, adolescent, j'ai vu dans une rue de Lille - ma ville natale - un camion de livraison dont les deux chevaux glissant sur le verglas venaient de s'abattre sous mes yeux. J'ai vu aussi le cocher descendre de son siège et bourrer les deux malheureux animaux de coups de pied dans le ventre, pour qu'ils se relèvent et ils l'ont fait !

Vous avez parlé tout à l'heure de la loi présentée à l'Assemblée Nationale par le Comte de Grammont et votée le 2 juillet 1850. Elle contenait cet article, capital : "*seront punis d'une amende de 5 à 15 francs, et pourront l'être de 1 à 5 jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques. La peine de prison sera toujours appliquée en cas de récidive*". A l'époque où cette loi fut votée, Victor était député. Est-ce que nous allons nous étonner qu'il ait défendu hautement cette loi ? Ce faisant, il était dans la logique de sa pensée, il combattait la peine de mort pour les hommes, il prenait la défense des femmes que la misère avait conduite à la prostitution.

Déjà, il était monté à la tribune, sur un autre sujet, mais quel sujet ! Il avait proclamé : "*Il faut faire naître les Etats-Unis d'Europe*". Historiquement, c'est la première fois qu'on en a parlé, ce qui lui a valu des injures en forme de hurlements où dominait *"il est fou, complètement fou, faites le taire, chassez-le de la tribune !"*. Et pourtant…

De même, lorsqu'il défend la loi Grammont en dépeignant les cruautés subies par les animaux, il a droit à des ricanements, des miaulements, des aboiements et des hennissements. Il suffit de consulter ses œuvres, pour y trouver : "*Torturer un taureau, pour le plaisir, pour l'amusement, c'est beaucoup plus que torturer un animal, c'est torturer une conscience*". Et aussi : "*L'enfer n'existe pas pour les animaux, ils y sont déjà*".

Souvenez vous : "*L'âne songeait, passif, sous le fouet, sous la trique, dans une profondeur où l'Homme ne va pas*" et on n'oubliera pas non plus le cheval martyr de Melancholia : "*Oh ! quelle est donc la loi formidable qui livre l'être à l'être et la bête effarée à l'homme libre*". Et toujours : "*De quel droit mettez vous des oiseaux dans des cages ? De quel droit ôtez-vous ces chanteurs aux bocages, aux sources, à l'aurore, à la nuée, aux vents ? De quel droit volez-vous la vie à ces vivants ?*"

Nous conservons l'image d'un Hugo jugé par les Français comme incarnant la gauche humaniste. Elle n'est pas fausse. Il faut se souvenir néanmoins que lors de la Restauration, l'anarchiste de 1814, le jeune Victor Hugo, encore enfant, s'est rallié aux opinions de sa mère qui était royaliste et a oublié les opinions de son père général républicain. Il faut faire effort pour imaginer le petit Victor Hugo battant des mains sur le passage de Louis XVIII en criant de toutes ses forces "*Vive le roi !*".

Il faudra plusieurs années pour que Victor redécouvre son père ainsi que l'épopée du drapeau tricolore. Il faut lire son texte de 1834 intitulé *Littérature et philosophie mêlées*. Déjà Hugo se rapproche de la Révolution qui a proclamé les droits de l'Homme, mais il est Hugo, il réprouva toujours la Terreur. Il a conscience que l'écrivain a un rôle à jouer dans la société. Lamartine l'incite à se déclarer politiquement. Il hésite encore. Lors de la Révolution de 1848, s'il se fait élire à l'Assemblée Nationale, c'est dans le rang conservateur et pourtant à la tribune, il n'est pas conservateur. Quand le 2 décembre 1851, Louis Napoléon élu président de la République en 1848, commande un coup d'état pour garder le pouvoir, Victor Hugo se range parmi ceux qui se refusent obstinément de reconnaître le fait accompli. Dès lors, il est en danger, il doit se cacher. Quand il apprend que sa tête a été mise à prix, il doit s'exiler. A Bruxelles, il déclare la guerre à Louis Napoléon. Sa seule arme n'est autre que sa plume, mais quelle plume ! Ainsi compose-t-il les brûlots : *Napoléon le Petit et Les Châtiments.* La Belgique le chasse.

Guernesey l'accueille. Il y restera jusqu'en 1870. Je suis de ceux qui jugent qu'un tel exil fut profitable à la littérature française. Du petit matin jusqu'au déjeuner, débout devant son pupitre, Hugo ne se sépare pas de sa plume. Ainsi s'enchaînent : *Les Misérables, Les Contemplations, La Légende des Siècles, Les Travailleurs de la mer, L'Homme qui rit.* L'après-midi, il marche pendant des heures, admire la nature mais déteste la façon dont les paysans traitent les animaux. Ainsi naît le poème adressé à un homme partant pour la chasse :

Oui, l'homme est responsable et rendra compte un jour.
Sur cette terre où l'ombre et l'aurore ont leur tour,
Sois l'intendant de Dieu, mais l'intendant honnête.
Tremble de tout abus de pouvoir sur la bête.
Te figures-tu donc être un tel but final
Que tu puisses sans peur devenir infernal,
Vorace, sensuel, voluptueux, féroce,
Échiner le baudet, exténuer la rosse,
En lui crevant les yeux engraisser l'ortolan,
Et massacrer les bois trois ou quatre fois l'an ?
Ce gai chasseur, armant son fusil ou son piège,
Confine à l'assassin et touche au sacrilège.
Penser, voilà ton but ; vivre, voilà ton droit.
Tuer pour jouir, non. Crois-tu donc que ce soit
Pour donner meilleur goût à la caille rôtie
Que le soleil ajoute une aigrette à l'ortie,
Peint la mûre, ou rougit la graine du sorbier ?
Dieu qui fait les oiseaux ne fait pas le gibier.

Le 5 septembre 1870, lors de son retour en France, une foule énorme l'attend à la gare du Nord. Une voiture attelée doit le conduire chez lui. La foule dételle les chevaux et les remplace.

La fin de sa vie s'illumine de la présence d'un petit-fils, Georges et d'une petite-fille, Jeanne d'où le merveilleux *Art d'être Grand Père.* En 1877, il reçoit chez lui à 9 heures du matin l'empereur du Brésil en visite d'Etat à Paris, Don Pedro. Une conversation s'engage, puis l'empereur sollicite. *"J'ai une ambition veuillez me présenter à mademoiselle Jeanne"*. Hugo fait appeler Jeanne, mais en même temps Georges. Il les annonce : *"Jeanne, je te présente l'empereur du Brésil"*. Malheureusement Jeanne se montre déçue, et dit : *"il n'a pas son costume"*. Hugo pousse Georges vers son hôte : *"Sir, je présente mon petit-fils à votre majesté"*. Forte dénégation de l'empereur : *"il n'y a ici qu'une majesté c'est Victor Hugo"*.

Le jour de ses quatre-vingts ans devient une fête nationale. Il se rend au Sénat, tranquillement. On l'acclame. A peine a-t-il pris sa place que le président élève sa voix : *"Le génie a pris séance et le Sénat l'a salué de ses applaudissements"*. On débaptise l'avenue où s'élève sa demeure. Elle devient l'avenue Victor Hugo. Désormais, lorsqu'on lui écrira, il sera d'usage d'orner l'enveloppe de cette mention : "Monsieur Victor Hugo en son avenue". La presse a fait connaître que Victor Hugo serait chez lui durant l'après-midi et se tiendrait à sa fenêtre entre Georges et Jeanne. Résultat : 600 000 admirateurs défilent pour l'acclamer. Quant à lui, il refuse d'abdiquer aucune de ses croyances. En 1883, deux ans avant sa mort, on lui propose la présidence de la Ligue Antivivisection. Il accepte et déclare dans son discours inaugural : *"la vivisection est un crime !"*.

Le moment vient où il rédige son testament. Il faut le lire. *"Dieu, l'âme, la responsabilité : cette triple notion suffit à l'homme. Elle m'a suffit. C'est la religion vraie. J'ai vécu en elle, je meurs en elle. Vérité, lumière, justice, conscience, c'est Dieu. Deus, Dies."* Se sentant mourir, il prononce : *"Je vois de la lumière noire"*. Sur sa demande, on l'enterrera avec le corbillard des pauvres, sa dépouille est déposée une nuit entière sous l'Arc de Triomphe. Deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants assisteront à ses obsèques. N'oublions pas *Choses vues* que l'on ne lit pas assez et l'immense journaliste qu'Hugo fut aussi, se montrant en prise directe avec un temps qui, par bien des côtés, ressemble au nôtre.

La jeunesse, notre jeunesse, a redécouvert *Les Misérables* et *Notre-Dame de Paris* qui reviennent sans cesse sur nos écrans et sur les scènes du monde entier. Le plus grand poète français est resté le poète de la France.

La conférence de Monsieur Alain Decaux fut saluée par une ovation debout avec des applaudissements pendant plusieurs minutes.

Victor Hugo, une voix pour les animaux

Victor Hugo est l'un des pionniers de la défense de la cause animale. Quelques unes de ses œuvres témoignent de sa compassion pour les animaux et ses citations expriment sa volonté d'être leur brillant défenseur :

"Torturer un taureau pour le plaisir, pour l'amusement, c'est beaucoup plus que torturer un animal, c'est torturer une conscience"

"On pourrait reconnaître aisément cette vérité à peine entrevue par le penseur, que, depuis l'huître jusqu' à l'aigle, depuis le porc jusqu'au tigre, tous les animaux sont dans l'homme et que chacun d'eux est dans un homme"

"L'enfer n'existe pas pour les animaux, ils y sont déjà"

"Vous ne serez jamais, et dans aucune circonstance, tout à fait malheureux si vous êtes bon envers les animaux"

"Fils, apprends comme on me nomme,
Dit l'insecte du ciel bleu,
Les bêtes sont au bon Dieu,
Mais la bêtise est à l'homme"
(La coccinelle - Les contemplations)

"Le soir se déployait ainsi qu'une bannière,
L'oiseau baissait la voix dans le jour affaibli,
Tout s'apaisait dans l'air, sur l'onde et, plein d'oubli,
Le crapaud, sans effroi, sans honte, sans colère,
Doux, regardait la grande auréole solaire,
Peut-être le maudit se sentait-il béni,
Pas de bête qui n'ait un reflet d'infini,
Pas de prunelle abjecte et vile que ne touche
L'éclair d'en haut, parfois tendre et parfois farouche,
Pas de monstre chétif, louche, impur, chassieux,
Qui n'ait l'immensité des astres dans les yeux"
(Le crapaud - La Légende des siècles)

"Les oiseaux
Sont de la poussière d'âme.
...
Le nid que l'oiseau bâtit
Si petit
Est une chose profonde,
L'œuf ôté de la forêt
Manquerait
A l'équilibre du monde"
(Chanson des oiseaux - la fin de Satan)

Historique

1961-2011

50 années de protection des animaux

Beaucoup de choses ont changé en un demi-siècle pour la protection des animaux en général et des "bêtes d'abattoirs" en particulier. Cette histoire est celle de l'OABA qui depuis 50 ans œuvre pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux que l'homme destine à sa consommation.

1957 Tout a commencé, lorsqu'une vieille ânesse échappée de l'abattoir de Menton se met sous la protection d'une femme et de sa fille. C'est ainsi que Jacqueline Gilardoni découvre le monde rude des abattoirs. Elle achète cette ânesse "*Amigo*" qui connaîtra enfin le repos et l'affection. Cet animal deviendra le symbole de toute une vie consacrée à la cause animale. Elle crée un mouvement qu'elle nomme l'œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, avec de nombreuses personnalités scientifiques, juridiques et des associations de protection animale. La profession vétérinaire soutient cette initiative, en particulier le professeur Drieux. L'emblème est une tête de vache dessinée par Pio Santini, avec pour slogan : "Tous unis pour les défendre".

57 à 61 Après quatre années d'enquêtes dans les abattoirs (parfois clandestinement), d'études et de contacts dans les milieux spécialisés, Jacqueline Gilardoni crée l'OABA dans le but d'obtenir la fabrication d'appareils d'insensibilisation et une réglementation pour rendre leur emploi obligatoire.

61 Les statuts sont déclarés à la Préfecture de police le 17 avril 1961. Le but est *"de défendre et assister les animaux de boucherie durant leur vie, leur transport et leur abattage par la proposition de lois appropriées ; chaque fois que cela lui sera possible, racheter, placer ou entretenir une bête dite de boucherie"*. Dès la première année, des appareils d'étourdissement importés d'Angleterre sont confiés par l'OABA à des abattoirs et un armurier français est chargé de mettre au point un prototype de pistolet pour le petit bétail. Cette même année, l'OABA prépare un projet de loi concernant l'abattage des animaux. Ce texte prévoit l'obligation d'un assommement, c'est- à-dire l'insensibilisation.

62 Une pétition, procédé peu employé à l'époque, réunit en quelques mois plus de 150 000 signatures dont celles de personnalités et d'artistes, comme Edith Piaf. Cette pétition qui demande l'instauration d'un abattage humanitaire est illustrée d'une photographie pathétique qui sera prise en considération par le ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani.

63 Le 5 août 1963, Edgar Pisani accorde à l'OABA le Haut patronage du ministère de l'Agriculture. L'Académie Française couronne l'OABA en lui attribuant le Prix Vialles.

64 Sous la pression de l'OABA, le 16 avril 1964 le décret dit "d'abattage humanitaire" rend obligatoire l'étourdissement des animaux de charcuterie et de boucherie, mais prévoit l'exception de l'abattage rituel.

65 L'OABA est reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 23 décembre 1965. Les adhérents seront nombreux et les sympathisants se compteront par milliers dans le monde scientifique, la profession vétérinaire et le monde des lettres.

66 Le déphalangeage des volailles est interdit, cette amputation cruelle des dernières phalanges pratiquée sans insensibilisation, pour éviter le griffage.

67 La romancière et journaliste Françoise Parturier lance un appel sur "la grande pitié des bêtes d'abattoirs" dans le journal *Le Figaro* qui sera repris dans d'autres journaux et à la radio et qui fera connaître l'OABA.

69 L'OABA dépose une plainte contre les abattoirs de La Villette à Paris et fait condamner des gardiens de bestiaux et des transporteurs.

70 Jacqueline Gilardoni dresse un bilan de la souffrance des bêtes, 6 ans après la publication du décret de 1964 qui rendait obligatoire l'étourdissement, mais qui n'est pas appliqué. 50% des veaux et 85% des moutons, agneaux et chèvres sont égorgés sans insensibilisation. Elle lance un appel à une protestation nationale. En 2011, 40 ans plus tard, nous sommes dans la même situation de dérive de l'abattage sans étourdissement.

73 L'OABA fait des propositions pour une réglementation de l'élevage industriel, après l'adoption d'une Recommandation par le Conseil de l'Europe, en 1971. Jacqueline Gilardoni dénonce l'élevage en batterie des poules pondeuses et les œufs de souffrance.

76 L'OABA fixe son siège dans la nouvelle Maison des vétérinaires, place Léon Blum, où elle occupe un simple studio avec une fenêtre. A présent l'OABA occupe la quasi-totalité du 3e étage de cet immeuble. La loi du 10 juillet 1976 reconnaît à l'animal son statut d'être sensible. L'article L.214-1 du code rural précise : "Tout animal étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce".

77 L'OABA tient une conférence de presse devant une cinquantaine de journalistes sur une alternative entre l'élevage concentrationnaire et un élevage digne, parfaitement rentable et sain.

78 La déclaration universelle des droits de l'animal est promulguée solennellement, à la maison de l'UNESCO à Paris, le 15 octobre 1978, grâce au Professeur Georges Heuse aux côtés de Théodore Monod.

1982 Le 25 octobre, un arrêté est publié relatif aux conditions de stabulation des animaux sur les marchés que l'OABA dénonçait depuis des années à la suite de visites d'inspecteurs, comme Monsieur Martinez.

84 L'OABA obtient l'abrogation par le Conseil d'Etat d'un décret de 1980 que Jacqueline Gilardoni qualifiait de "décret scélérat". Il subordonnait en effet l'abattage d'urgence d'un animal gravement accidenté à l'autorisation de son propriétaire.

86 Après l'abrogation du décret scélérat de 1980, l'OABA obtient la publication d'un décret le 14 mars 1986 autorisant l'abattage sur place des animaux malades ou gravement accidentés, sur décision d'un vétérinaire, sans avoir besoin de l'avis du propriétaire.

88 Gil Raconis effectue ses premières enquêtes bénévoles pour l'OABA. Il consacrera 20 années de sa vie à la visite des abattoirs, marchés et élevages.

90 L'OABA obtient l'annulation par le Tribunal administratif de Paris d'un arrêté municipal autorisant l'abattage sur un terrain communal pendant la fête de l'Aïd el kébir. C'est le début d'une longue lutte menée grâce à Maître Alain Monod contre les sites dérogatoires qui fonctionnaient en infraction à la réglementation interdisant l'abattage en dehors d'un abattoir.

95 L'OABA accueille un troupeau de bovins retirés à leur éleveur pour mauvais traitements. Ils constituent le "troupeau du bonheur" cher à notre Présidente Jacqueline Gilardoni. Ces animaux trouvent pension en Savoie, grâce à Gil Raconis et à Monsieur Communal.

97 L'OABA obtient, après de nombreuses années d'effort, un décret rendant obligatoire une mort instantanée des poussins de un jour, appelés "poussins refusés" après le sexage. Ce même décret du 12 décembre 1997 réglemente les conditions d'abattage.

99 La loi du 6 janvier 1999 donne la possibilité aux tribunaux de retirer des animaux maltraités et de les confier à une association de protection animale. Ainsi, l'OABA accueille très souvent des troupeaux entiers de bovins et d'ovins et en assume la charge.

2001 Jacqueline Gilardoni nous quittait le 23 février 2001 après avoir présidé pendant 40 ans l'association qu'elle avait créée. Sa rencontre fortuite avec l'ânesse Amigo aura permis aux bêtes d'abattoirs de bénéficier de toute la détermination de cette bienfaitrice courageuse pour chercher à humaniser la mise à mort des animaux. Jean-Pierre Kieffer succède à Jacqueline Gilardoni comme elle l'avait souhaité. Cette année 2001, l'OABA obtient, grâce à Maître Alain Monod, une décision importante du Conseil d'Etat par un arrêt rendu le 10 octobre qui annule la circulaire conjointe des ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur autorisant des sites dérogatoires hors abattoir pour le déroulement de l'Aïd el Kébir.

02 La première assemblée générale sous la présidence de Jean-Pierre Kieffer se tient au Palais du Luxembourg, siège du Sénat. Une directive européenne de 2002 rend obligatoire le marquage des œufs pour informer le consommateur sur le mode d'élevage des poules pondeuses. Cette nouvelle réglementation récompense une lutte de plus de 20 ans contre les "œufs de souffrance" que dénonçait Jacqueline Gilardoni.

04 L'OABA développe sa communication en modernisant son site Internet, en publiant un livre de Gil Raconis, en éditant une lettre semestrielle et en diffusant des brochures et dépliants.

05 Frédéric Freund rejoint l'OABA pour développer le service juridique, puis assurer la direction et la coordination du secrétariat et de l'équipe de délégués. Les bureaux sont agrandis.

06 Un nouveau logo est créé où les 4 lettres OABA sont clairement identifiées et accompagnées de 4 silhouettes d'animaux qui illustrent les principales espèces protégées par l'OABA de l'élevage à l'abattoir.

08 Gil Raconis nous quittait en juin 2008, après 20 ans d'activité de délégué enquêteur de l'OABA, intervenant dans les élevages, marchés et abattoirs.

09 L'OABA dépose plainte contre les organisateurs d'un abattage illégal le jour de l'Aïd el kébir où 2000 moutons sont sacrifiés. Des peines de prison ferme seront prononcées par le tribunal.

10 L'OABA se voit confier de plus en plus d'animaux retirés à leur éleveur pour mauvais traitements ou abandon de soins. Ce sont plus de 400 animaux qui sont placés sous la protection de l'OABA, ce qui représente des frais de plus en plus lourds. En septembre 2010, plus de 3000 personnes manifestent contre la corrida à Nîmes, dont une délégation de l'OABA. Une proposition de loi interdisant la corrida et les combats de coq est déposée à l'Assemblée Nationale et signée par 70 députés. En Espagne, le parlement catalan vote l'interdiction des corridas. L'OABA et 10 autres organisations nationales de protection animale adressent une lettre ouverte au Président de la République. Deux propositions de loi sont déposées par des parlementaires pour mettre un terme à la dérive de l'abattage sans étourdissement et imposer un étiquetage des viandes

11 Une campagne nationale est lancée pour dénoncer la pratique des abattages rituels et leur dérive : 50 ans après la création de l'OABA, l'absence d'insensibilisation avant l'abattage concerne toujours un très grand nombre d'animaux, en infraction des textes obtenus grâce à l'action de Jacqueline Gilardoni.

Aujourd'hui Pour autant, l'action de l'OABA auprès des pouvoirs publics et des professionnels a permis de faire évoluer les conditions de mise à mort des animaux dans les abattoirs. Les conditions d'abattage se sont améliorées, tant pour la protection des animaux, que pour la sécurité du personnel et la qualité sanitaire des viandes. Chaque année, en France, des centaines de millions d'animaux sont élevés, parqués, transportés et abattus. Il faut que ce soit sans douleur et dans le respect de l'animal, être sensible. Telle est la mission de l'OABA depuis un demi-siècle, grâce à la fidélité et la générosité de ses adhérents. La philosophie de l'action de l'OABA réside dans cette phrase du Professeur Henri Drieux que Jacqueline Gilardoni aimait à citer : *"Je crois que c'est une tâche exaltante que d'atténuer la souffrance, quel que soit l'être qui l'endure"*.

1961-2011

Comme chaque année, nous avons le plaisir de distinguer et de récompenser certaines personnalités qui ont apporté une contribution à la protection des animaux de ferme.

En souvenir de son mari, le Docteur Boris Klotz, Madame Maria del Rosario Klotz a doté ces médailles décernées par l'OABA. Nous la remercions sincèrement.

Groupement de gendarmerie de la Moselle

Présentation par Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Les gendarmes mosellans ont été sollicités à de nombreuses reprises ces derniers mois par l'OABA et la DDPP de la Moselle, au sujet d'animaux de ferme maltraités ou abandonnés.

En septembre 2010, l'OABA et la DDPP de Moselle intervenaient près de Metz afin de récupérer 14 bovins survivants abandonnés, la majorité divaguant dans des pâtures et quelques animaux moins chanceux cloîtrés dans une grange immonde de saletés, privés d'eau et d'alimentation. En octobre 2010, 24 bovins détenus depuis de nombreux mois dans des conditions épouvantables au milieu de cadavres, étaient retirés d'une exploitation proche de Sarreguemines.

Ces deux affaires ne sont pas encore jugées, nous n'en dirons pas plus. Mais vous imaginez facilement l'état de misère des animaux retirés. Pour ces deux opérations de retrait, les services de l'Etat et l'OABA ont pu compter sur la disponibilité des personnels du groupement départemental de la gendarmerie. Nous avons pu travailler en toute sécurité, certains gendarmes s'occupant de l'exploitant agricole (pas toujours heureux de se voir enlever ses bêtes), d'autres barrant les routes pour éviter tout accident en cas de fuite des animaux et quelques gendarmes nous aidant à les récupérer.

J'étais présent en septembre 2010 près de Metz pour retirer la quinzaine de bovins. Sur les lieux de bonne heure, je retrouvais Max Josserand (dont nous allons reparler) et le capitaine Tuzi, commandant la compagnie de Boulay. Le capitaine n'a pas hésité à mettre la main à la corde pour m'aider à tirer dans le camion un taureau "difficile" qui venait d'être anesthésié.

Quelque temps plus tard, c'était au tour des brigades de Verny, Rémilly et Fénétrange d'être particulièrement réactives lors de la fête de l'Aïd al Adha. Un site clandestin d'abattage était découvert avec près de 200 moutons. Les renforts ont dû rapidement intervenir pour mettre fin au carnage et éviter tout débordement compte tenu de la grande hostilité sur place : les fidèles avaient payé leur mouton, hors de question de partir sans…

Vous le constatez, dans ces affaires où la maltraitance animale peut prendre diverses formes, les gendarmes sont souvent les premiers intervenants. Ce sont eux qui sont confrontés à la souffrance et misère animales, sans oublier la détresse humaine induite par ces situations de plus en plus nombreuses dans nos campagnes.

Il nous a semblé plus que légitime de mettre à l'honneur le groupement de gendarmerie de la Moselle et de rendre, grâce à cette distinction, hommage à l'ensemble des APJ et OPJ qui font preuve d'un grand professionnalisme au service de la cause animale.

Le colonel Dominique Luchez, commandant le groupement de gendarmerie est représenté par le capitaine Franco Tuzi que j'appelle à venir recevoir des mains de notre administrateur et magistrat, Jean-Marie Caronna, la médaille d'honneur de l'OABA.

Présentation par Jean-Marie Caronna
Magistrat, administrateur de l'OABA

J'ai déjà eu l'occasion de travailler avec la gendarmerie de la Moselle à Metz, notamment lors des permanences téléphoniques lorsque j'étais substitut du procureur. La gendarmerie de Moselle m'a également accueilli dans ses locaux pendant une semaine, lors de mon stage professionnel, en 2004-2005. J'avais alors pu constater le grand professionnalisme et la grande disponibilité de la gendarmerie, qui sont récompensés aujourd'hui. Félicitations !

Jean-Marie Caronna remet la médaille de l'OABA au Capitaine Franco Tuzi

Réponse du Capitaine Franco Tuzi
Groupement de la gendarmerie de la Moselle

Je remercie l'équipe de l'OABA pour leur travail, pour leur œuvre et pour leur partenariat avec la gendarmerie de Moselle, plus particulièrement l'année dernière, qui a permis de sauver quelques bêtes. Bonne continuation à votre œuvre car beaucoup de choses doivent encore se faire et d'autres bêtes devront sans doute être encore secourues. Vous pouvez compter sur nous !

Capitaine Franco Tuzi

Max Josserand, éleveur négociant

Présentation par Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Nous avons fait la connaissance de Max Josserand en mars 2008, il était intervenu pour transporter sept équidés maltraités retirés par les services vétérinaires de l'Isère et confiés à l'OABA. Nous avions auparavant croisé Max à maintes reprises sur la foire de Beaucroissant.

Depuis 3 ans maintenant, Max est devenu maître ès récupération d'animaux en souffrance. Et c'est à ce titre qu'il est aujourd'hui honoré. Nous le faisons intervenir de plus en plus loin de chez lui (Isère) : Doubs, Haute-Saône, Moselle, Yonne.

Il faut le voir à l'oeuvre avec ses vaches Hérens *Noisette, Châtaigne, Lolita* et *Marianne* (baptisée par le Préfet !). Ses vaches ont deux fonctions : approcher plus facilement les animaux abandonnés redevenus presque sauvages, mais qu'il faut pourtant récupérer et protéger Max de l'agressivité de certaines bêtes qui ne sont pas toujours décidées à suivre le chemin et à monter dans le camion…

Les qualités de Max sont connues et reconnues et l'OABA n'est pas son seul mandant. On ne compte plus les articles de presse et les reportages qui lui sont consacrés. Il suffit d'aller sur Internet pour suivre ses exploits. Il est devenu une "star" même s'il reste modeste et confie volontiers que ce sont ses vaches qui sont les vraies stars.

Nous savons que Max a beaucoup de choses à dire, alors nous arrêtons notre brève présentation et appelons notre administrateur, Jean-Marie Chupin qui, en remettant le prix de l'OABA à Max, ne pourra que confirmer tout le bien que nous pensons de lui.

Présentation par Jean-Marie Chupin
Administrateur de l'OABA

Juste avant la séance, je disais à Max, qu'ayant beaucoup travaillé sur le transport des animaux, je ne regrettais qu'une seule chose, c'est de ne pas avoir assez travaillé avec lui. Et ce que Frédéric vient de dire me conforte dans mon regret.

Il est vrai que Max c'est vraiment la star. On s'est connu dans les années 90, il est transporteur-éleveur mais c'est avant tout un grand ami des animaux. Il a compris depuis longtemps que transporter un animal c'est transporter avant tout un être vivant. C'est un honneur pour moi Max de te remettre ce trophée. Bravo à toi.

Jean-Marie Chupin remet le trophée à Max Josserand

Réponse de Max Josserand

Vous voudrez bien m'excuser, je ne suis pas habitué aux tribunes. Je suis plus habitué à la campagne profonde et à tout ce que l'on peut trouver comme richesse dans ces coins reculés. Mais aujourd'hui, ce trophée me fait énormément plaisir. Surtout remis de la main de Jean-Marie que j'ai rencontré dans les alpages. J'ai le bonheur de transporter énormément d'animaux, de faire beaucoup de transhumances et le docteur Touge (délégué de l'OABA) qui est ici, a participé à l'une d'elles.

C'est vrai le transport des animaux et l'élevage des animaux c'est ce que l'on fait depuis toujours car c'est de tradition dans la famille et puis il y aussi cette particularité de récupération d'animaux sauvages que j'ai acquise un petit peu de façon autodidacte au fil des années.

Cette récompense j'aimerais la partager avec mes vaches parce que sans elles - tu le sais Frédéric - nous serions peut-être morts. Elles m'ont souvent sauvé la vie, elles m'ont protégé. Je suis plus habitué à un troupeau de vaches sauvages qu'à une assemblée comme celle de ce soir qui m'émeut beaucoup. Merci.

Intervention de Jean-Marie Chupin

Pour vous dire à quel point Max aime les vaches, une des premières fois où je l'ai rencontré c'était lors d'un transport qu'on appelait la transhumance inversée. C'est-à dire qu'il descendait des animaux des Alpes et de l'Isère dans le golf de Saint-Tropez (ce n'est pas beau ça ?) pour entretenir des zones pare-feux.

Intervention de Max Josserand

Pour ce qui est de cette transhumance, je peux vous dire qu'elle existe toujours. Cela fait vingt cinq ans que nous la faisons. Ce sont environ six cents bêtes qui descendent chaque année et dont nous faisons la remontée. Et en vingt cinq ans de carrière, en toute modestie - je ne suis pas le seul parce qu'il y aussi le personnel qui travaille chez nous - aucune bête n'a été ni blessée ni est morte durant un voyage.

On n'a jamais eu aucun pépin et dans ma petite carrière qui remonte à plus de quarante ans, une seule fois, un animal est mort dans mon camion : un sur des centaines et des centaines de milliers d'animaux. J'espère que la chance nous poursuivra et que nous pourrons continuer à les transporter dans de bonnes conditions et que nous continuerons avec l'OABA, avec Frédéric, à sauver des animaux qui sont souvent dans des conditions plus que difficiles. Car nous trouvons vraiment un mal-être animal souvent consécutif à un mal-être humain dû à un ensemble de conjonctures. Il se passe des choses qui ne sont pas toujours plaisantes à voir dans nos campagnes.

Max Josserand intervenant sur un taureau anesthésié pour son sauvetage

Les instances vétérinaires

L'année 2011 est l'année du 250e anniversaire de la création de la première école vétérinaire au monde, en 1761. En créant cette première école à Lyon, Claude Bourgelat inventait le métier de vétérinaire. Ainsi 2011 est l'année mondiale vétérinaire. Il nous a semblé naturel de rendre hommage à cette profession au service de la santé de l'animal, mais aussi de celle de l'homme, depuis 250 ans. Son rôle est essentiel dans le bien-être animal, au travers de ses différentes responsabilités professionnelles. C'est ainsi que j'ai le plaisir de récompenser trois vétérinaires.

• Docteur Michel Baussier, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre

Présentation par Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

J'ai la joie d'accueillir le Docteur Michel Baussier. Vétérinaire praticien mixte en Bourgogne, il vient d'être élu Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des vétérinaires. Adhérent de longue date de notre association, il a toujours soutenu nos actions, en particulier notre lutte contre les mauvaises pratiques d'élevage et la dérive de l'abattage sans étourdissement. Sa profession de foi pour son élection faisait mention de la protection animale, s'engageant pour un large débat au sein de l'Ordre sur le bien-être animal. Cela méritait d'être souligné et justifie tous nos encouragements.

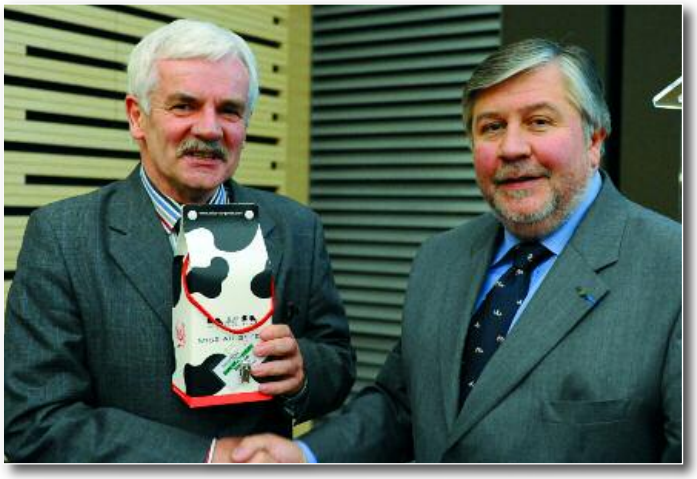

Réponse de Michel Baussier
Président du Conseil Supérieur de l'Ordre

Monsieur le Président, mon cher Jean-Pierre, j'ai été très attentif à toutes les paroles que tu as prononcées, elles sont très émouvantes mais j'ai bien compris qu'au-delà de mon engagement personnel au sein de cette oeuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs depuis plus d'une vingtaine d'années, c'est au président de l'ensemble des vétérinaires du secteur libéral et privé de France que tu t'adresses aujourd'hui.

Je viens d'être tout récemment élu président du Conseil Supérieur de l'Ordre des vétérinaires donc vous me permettrez d'associer à cet hommage l'ensemble de mes prédécesseurs. Il va de soi que chaque vétérinaire dans son action au quotidien est complètement imprégné de la nécessité de protéger l'animal. Protéger et soigner l'animal c'est au coeur de son métier. C'est le premier devoir de chaque vétérinaire même si on sait bien que parfois cette préoccupation de santé animale débouche sur d'autres préoccupations qui sont des préoccupations de santé publique.

Au-delà de cette action individuelle de chaque vétérinaire, dans son quotidien, il est vrai - comme tu l'as rappelé Jean-Pierre - que je compte amener l'ensemble de la profession à réfléchir sur cette mission de protection animale. Nous aurons donc, je l'ai promis, un débat avec l'ensemble des vétérinaires sur la protection animale pour réfléchir à impliquer davantage l'institution dans ce domaine. Peut être inscrirons-nous la protection animale dans la loi qui institue l'Ordre des vétérinaires. C'est une option à laquelle je compte m'atteler. Nous y réfléchirons, nous engagerons le débat, je m'y suis engagé.

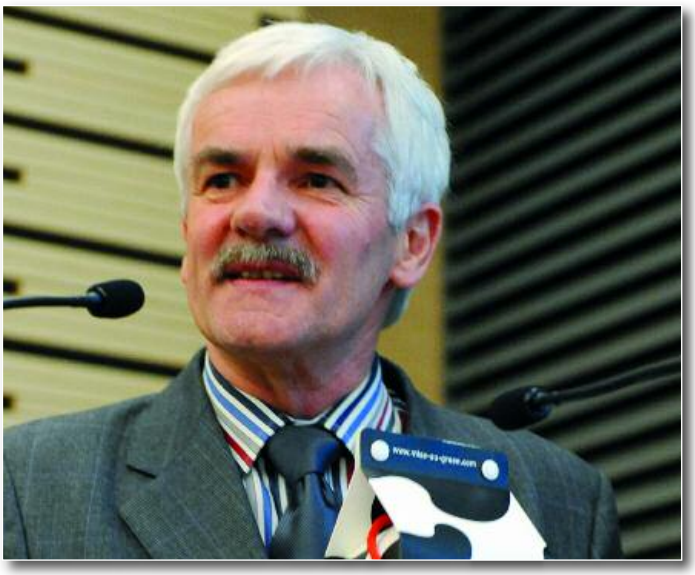

• Docteur Benoit Assémat, Président du SNISPV
Syndicat national des vétérinaires inspecteurs en santé publique vétérinaire

Présentation par Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

Le Docteur Benoit Assémat est président du Syndicat national des vétérinaires inspecteurs en santé publique vétérinaire (SNISPV). Ses prises de position sont courageuses pour dénoncer les manquements en moyens humains des services vétérinaires en charge des contrôles dans les abattoirs, n'hésitant pas à parler de grave désengagement de l'Etat.

Dans un récent communiqué de presse, il pointait du doigt :
- une absence quasi totale d'inspection dans de nombreux abattoirs,
- l'impossibilité dans certains abattoirs de réaliser l'inspection des animaux vivants avant leur abattage, point clé pour garantir la mise sur le marché de viande d'animaux en bonne santé,
- de très graves manquements dans le domaine de la protection des animaux.

Sa clairvoyance et le courage de ses interventions méritaient d'être salués.

Présentation par Gilles Quinet
Administrateur de l'OABA

Mon cher Benoit, nous nous connaissons depuis si longtemps. C'est donc avec un immense plaisir que je suis chargé de te remettre cette distinction de l'OABA. Jean-Pierre a parlé de l'action que tu as menée au niveau du syndicat pour dénoncer les carences multiples et importantes de l'administration, dans bien des domaines. Je peux bien le dire, l'Etat est souvent très fautif et je rends hommage à ton action syndicale.

Réponse de Benoit Assémat
Président du SNISPV

Jean-Pierre, tu m'avais fait cette surprise, tu ne voulais pas le dire, je suis vraiment très touché. D'autant que ça se passe aujourd'hui, vous êtes si nombreux, à l'occasion de ce cinquantième anniversaire de l'OABA, auquel la profession vétérinaire a toujours été très attachée et associée.

Le SNISPV souhaite rappeler la nécessité que le service public joue son rôle, qu'il soit bien organisé, qu'il ait des effectifs suffisants pour effectuer les contrôles et prendre les mesures administratives de police nécessaires suite aux problèmes qui peuvent se poser et que vous pouvez souvent détecter. Cela prend évidemment du temps, il faut s'occuper des plaintes, traiter les dossiers qui remontent auprès des services.

Mais je dois vous dire qu'il y a probablement un risque important pour les prochaines années parce qu'il y a des tensions très fortes vous le savez sur les effectifs - je n'y reviendrai pas - particulièrement dans notre secteur. Il y a un risque aussi d'affaiblissement du dispositif administratif et nécessairement, le bien être animal - qui est si important pour la société - sera impacté en nombre d'effectifs. Si on regarde l'ensemble des actions qui sont conduites pour lutter contre les maladies animales, pour assurer l'inspection sanitaire sur tous les maillons de la chaîne alimentaire, le bien être animal occupe une petite part. Le risque, dans un contexte de réduction d'effectifs, est que le temps qui doit être consacré à ce domaine du bien-être animal soit diminué au cours des prochaines années.

La réalité d'aujourd'hui n'est pas celle d'il y a cinquante ans et encore moins celle qui était rencontrée au moment de la loi Grammont en 1850. Certes, beaucoup d'efforts ont été faits, l'immense majorité des acteurs (éleveurs, détenteurs d'animaux, vétérinaires, associations comme l'OABA) remplissent leurs rôles de manière très consciencieuse à l'égard du bien-être animal mais il reste quand même beaucoup à faire.

Si le rôle de l'Etat en la matière peut paraître modeste, il doit perdurer car les missions de police administrative ne peuvent être remplies que par le service public et les agents de l'Etat.

Je suis très heureux d'être là aujourd'hui et je vous remercie beaucoup.

• Docteur Christophe Buhot, Vice-président de la FVE Fédération des vétérinaires européens

Présentation par Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

Le Docteur Christophe Buhot n'a pas pu se libérer, il le regrette et il nous prie de l'excuser. Il est vice-président de la FVE, Fédération des Vétérinaires Européens. Cette organisation professionnelle regroupe les instances vétérinaires de 38 pays d'Europe.

Les prises de position de cette fédération en matière de protection animale sont courageuses, en particulier en matière d'abattage rituel. Elles reposent sur des connaissances scientifiques et une volonté affirmée du respect du bien-être animal.

Nos organisations de protection animale savent qu'elles peuvent compter sur le soutien de la Fédération des vétérinaires européens, et en particulier du Docteur Buhot et du Docteur vétérinaire Nancy de Bryine, directrice adjointe de la FVE. L'avis rendu par la FVE en 2006 sur l'obligation de l'étourdissement a été repris sur les affiches de notre campagne d'information sur l'abattage rituel.

Du point de vue de la protection des animaux et par respect pour l'animal en tant qu'être sensible, la pratique consistant à abattre les animaux sans étourdissement préalable est inacceptable, quelles que soient les circonstances. **Avis de la Fédération des vétérinaires européens 02/104, 2006**

La presse vétérinaire

Présentation par Fanny Allmendinger
Administratrice de l'OABA

Si l'information du grand public est indispensable pour promouvoir l'assistance aux bêtes d'abattoirs qui est le fondement de notre oeuvre, l'information du milieu professionnel vétérinaire est elle aussi d'une grande importance. En effet, la profession vétérinaire est dans sa grande majorité attentive à l'actualité que diffusent les journaux professionnels quant à la bientraitance et au bien-être des animaux, ce qui inclut naturellement les animaux d'abattoirs.

L'OABA a la chance de bénéficier du soutien de la presse vétérinaire qui relaye régulièrement nos informations et nos communiqués de presse. Les hebdomadaires *La Semaine vétérinaire, La Dépêche vétérinaire* et *L'Essentiel* ont publié récemment les visuels de notre campagne d'information sur la réalité des pratiques d'abattage des animaux, n'hésitant pas à reproduire nos affiches dénonçant l'abattage rituel.

Ces deux hebdomadaires développent régulièrement des thèmes qui correspondent bien aux idées que l'OABA défend et aux actions que nous menons sur tout le territoire au service du bien-être animal et à la protection des animaux les plus faibles ou les plus exposés à la souffrance.

Cette communication de qualité, par la presse vétérinaire, est à l'origine d'avancées comme en témoigne la récente réaction de la profession qui s'est concrétisée par un soutien massif et une motion dénonçant l'abattage sans étourdissement, votée lors du dernier congrès national du syndicat des vétérinaires.

C'est pourquoi aujourd'hui, l'OABA tient à remercier sincèrement *La Dépêche Vétérinaire, La Semaine Vétérinaire* et *l'Essentiel* pour leur travail remarquable, en espérant que notre collaboration sera pérenne.

Réponse de Maud Lafon
Rédactrice de la Dépêche Vétérinaire

Merci beaucoup. En tant que représentante de la presse écrite, je suis forcément plus à l'aise avec le papier qu'avec les discours. Alors je ne m'étendrai pas, mais vous remercie sincèrement d'avoir attribué ce prix à la Dépêche Vétérinaire. Nous en sommes très touchés.

Réponse de Marine Neveux
Rédactrice de la Semaine Vétérinaire

Je suis extrêmement émue et extrêmement honorée de recevoir ce prix parmi vous aujourd'hui. Je vais vous faire une confidence, c'est pour moi un honneur de le recevoir des mains de Jean-Pierre Kieffer, car Jean-Pierre a eu beaucoup d'influence dans ma vie de vétérinaire. Nous nous sommes souvent retrouvés sur des sujets d'intérêt commun comme le droit, le bien être des animaux de rente… Encore l'autre jour où nous étions à l'assemblée générale de la Ligue française de protection du cheval, présidée par notre confrère, le docteur Richard Corde que je salue également car son action a eu une grande influence pour moi.

Ensuite, je dirais que la Semaine Vétérinaire se fait souvent le relais des actions de l'OABA et des actions de la protection animale. Il y a parfois des courants de sensibilité divergents dans notre profession comme dans toutes les professions quand on parle de protection animale. Mais s'il y a un sujet qui fait néanmoins l'unanimité, on a pu le voir lors des derniers sondages, c'est vraiment cette problématique des abattoirs, du mode d'abattage et de l'étourdissement.

Pour avoir posé la question à nos confrères, je peux vous dire qu'ils se saisissent vraiment de cette problématique. La question de l'étourdissement est pour eux un vrai sujet. Je dirais aussi que, comme le soulignait mon confrère Michel Baussier, les vétérinaires, même s'ils n'adhèrent pas toujours forcément à une association ou à une fédération, oeuvrent quotidiennement, dans leur exercice pour la protection animale.

Je trouve intéressant d'avoir au sein d'une oeuvre comme celle de l'OABA, une démarche constructive qui fédère au-delà des débats passionnés et qui nous permet d'avancer. Alors, aborder au sein de nos colonnes des sujets comme la corrida, comme la campagne d'information sur l'abattage est une évidence. Je pense qu'il n'y a justement pas de tabous et qu'il faut que les choses soient dites pour qu'elles avancent. Cela me vaut parfois des lundis matins au téléphone un petit peu houleux…

Je vous remercie sincèrement pour ce prix.

Trophée remis le 26 mai à Jean-Pierre Samaille rédacteur de *l'Essentiel*

Prix du cinquantenaire à de fidèles adhérentes

Pour le cinquantenaire de l'OABA, nous avons souhaité distinguer nos fidèles adhérents sans lesquels nos actions ne seraient pas possibles.

Au-delà des trois femmes qui seront récompensées, c'est l'ensemble des adhérentes et adhérents que nous voulons remercier.

• Madame Marie-Hélène Le Lopin

Présentation par Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Madame Le Lopin est adhérente de l'OABA depuis 30 ans. C'est décidément l'année des comptes ronds. C'est une adhérente particulièrement impliquée dans nos combats et une "assistante presse" de qualité. Depuis plusieurs années, elle nous adresse chaque mois sa revue de presse. Habitant le département des Côtes d'Armor, au sein d'une grande région d'élevages, elle découpe ou photocopie les articles parus dans la presse du grand Ouest et n'hésite pas à faire observations, commentaires et suggestions. Dans notre précédente lettre, parue en novembre 2010, nous parlions du "Loto bouse". C'est grâce à la revue de presse de Madame Le Lopin que nous avons tous fait connaissance avec ce nouveau jeu rural.

Madame Le Lopin connaît quelques soucis de santé. Elle n'a pu être parmi nous ce jour mais a délégué Madame Muriel Escop, également adhérente de notre association (et de bien d'autres) pour se voir remettre la médaille du cinquantenaire de l'OABA par notre Secrétaire Générale, Danielle Heuse.

Réponse de Madame Muriel Escop
pour Madame Le Lopin

Je tiens à vous remercier énormément de la part de Marie-Hélène pour cette distinction qu'elle n'a pas pu venir chercher. Elle était très peinée de ne pouvoir être présente en ce jour si important pour l'OABA. Elle veut vous faire savoir qu'au-delà de ses remerciements, elle vous encourage à continuer votre travail en faveur des animaux d'abattoirs qui le méritent tant. Merci et bravo.

Danielle Heuse remet la médaille de l'OABA à Madame Escop pour Madame Le Lopin

• Madame Edith Quié, Directrice de la Société Vosgienne de Protection Animale

Présentation par Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

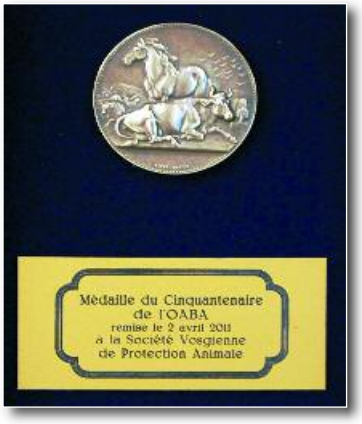

Cette médaille est destinée à récompenser une personne morale : la Société Vosgienne de Protection Animale, dont la présidente fondatrice Odette Mas avait rejoint l'OABA dès 1962, c'est-à-dire il y a près de 50 ans et que dirige actuellement Edith Quié.

La fidélité de cette association méritait d'être remerciée. Nous souhaitons rendre hommage à cette femme d'exception qu'était Odette Mas, qui assistait régulièrement aux assemblées de l'OABA. Elle déployait une énergie sans faille aux services des nombreux animaux que son refuge accueillait. Elle nous quittait en 2002, quelques mois après Jacqueline Gilardoni.

A travers cette récompense, l'OABA souhaite mettre à l'honneur le travail de tous ces refuges qui accueillent des animaux en détresse, chiens et chats bien sûr, mais aussi chevaux, veaux, vaches, cochons et couvées que leurs détenteurs abandonnent ou maltraitent. Je salue la présence dans cette salle de la présidente de la Confédération des SPA de France, Madame Anne-Marie Hasson.

C'est à Madame Edith Quié que nous remettons cette médaille. Elle assure la direction de cette association avec un dévouement et une efficacité exemplaires depuis de nombreuses années. Elle avait été récompensée en 1997 par un diplôme bien mérité qui lui était remis par Jacqueline Gilardoni.

Réponse de Madame Edith Quié
Directrice de la Société Vosgienne de Protection Animale

Merci, cette récompense est pour tous les refuges d'associations de protection animale qui s'occupent particulièrement de chiens et de chats.

On fait tous le même travail en fin de compte, souvent avec les moyens du bord, mais je pense qu'on est là pour sauver et protéger tous les animaux.

Mais notre protection n'est pas tout à fait la même que la vôtre, que je trouve particulièrement louable. En ce sens où vous vous occupez d'animaux qui sont voués à être élevés, parqués, dans de plus ou moins bonnes conditions et à finir dans nos assiettes. Donc quelque part, ils n'ont pas cette affection que nous donnons tant à nos chiens, chats et autres animaux dits de compagnie.

La SVPA est fière d'être sociétaire de l'OABA depuis de nombreuses années, car je pense que vous le méritez bien. Vous avez une association qui est carrée, active et dynamique, et qui a conservé l'éthique de Madame Gilardoni, à qui vous avez rendu un très bel hommage tout à l'heure.

Encore tous mes remerciements et tous mes voeux pour la poursuite de votre mission. Bon courage.

• Madame Paule Joncker

Présentation par Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

Cette médaille est attribuée à une adhérente fidèle depuis 1970, c'est à dire depuis plus de 40 ans : Paule Joncker. Son mari fut secrétaire général de l'OABA jusqu'à son décès en 1978. Tous les deux, très engagés dans les actions de l'OABA, créèrent l'association des jeunes amis de l'OABA, considérant, à juste titre, que la sensibilisation au respect de l'animal, doit être inculquée dès le jeune âge. Paule est administratrice de l'OABA depuis 1982. Chère Paule, tous les membres du conseil d'administration de l'OABA souhaitent vous adresser leurs remerciements et vous témoigner leur amitié.

Conférence
par Monsieur Alain Decaux

Accueil par Yvonne et Monica

Plus de 250 participants

Cocktail du 50e anniversaire

OABA

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Assemblée générale 2011

Samedi 2 avril 2011

Salle Victor Hugo – Immeuble Chaban-Delmas
Assemblée Nationale
101, rue de l'Université
Paris

AG 2011

Compte-rendu de séance

L'assemblée générale 2011 de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs s'est tenue le samedi 2 avril 2011 salle Victor Hugo, dans l'immeuble Chaban-Delmas de l'Assemblée Nationale, 101 rue de l'Université à Paris.

L'OABA célébrait son cinquantième anniversaire en présence de Monsieur Alain Decaux de l'Académie Française, ancien ministre, devant 250 adhérents et invités, présidents d'associations de protection animale, représentants des instances vétérinaires et de la presse, professionnels de l'élevage, des marchés et des abattoirs.

Les adhérents qui n'avaient pas pu être présents ont témoigné leur confiance en adressant 980 pouvoirs.

La séance était ouverte par le Docteur Michel Lejeune, député de Seine-Maritime, dont le parrainage a permis la tenue de cette réunion dans un bâtiment de l'Assemblée Nationale.

Première partie : Conférence de Monsieur Alain Decaux *Victor Hugo, une voix pour les animaux*

Dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale, Monsieur Alain Decaux de l'Académie Française, ancien ministre, a rendu un vibrant hommage au grand écrivain, homme politique qui a soutenu la première loi de protection animale présentée par le Comte de Grammont en 1850. L'intervention de Monsieur Alain Decaux fut saluée par une ovation debout et des applaudissements pendant plusieurs minutes.

Deuxième partie : Célébration du 50e anniversaire de l'OABA

Une rétrospective en images retraçait les 50 années d'histoire, depuis la rencontre fortuite entre une ânesse échappée d'un abattoir et Jacqueline Gilardoni qui consacra une grande partie de sa vie à l'OABA et aux actions pour la protection des bêtes d'abattoirs.

Troisième partie : Palmarès de l'OABA

Comme chaque année, l'OABA a décerné des récompenses à des personnalités qui ont apporté une contribution à la protection des animaux.

• ***Groupement de gendarmerie de la Moselle***
Frédéric Freund et Jean-Marie Caronna remettaient la médaille d'honneur de l'OABA au groupement de gendarmerie de la Moselle représenté par le Capitaine Franco Tuzi.

• ***Max Josserand, éleveur-négociant***
Frédéric Freund et Jean-Marie Chupin remettaient le trophée de l'OABA à Max Josserand, en remerciement de ses nombreuses interventions lors de sauvetages d'animaux.

• ***Instances vétérinaires***
L'année 2011 étant déclarée "année mondiale vétérinaire" en raison du 250e anniversaire de la création de la première école vétérinaire, l'OABA a souhaité honorer des vétérinaires : docteur Michel Baussier, président du Conseil Supérieur de l'Ordre, docteur Benoit Assémat, président du Syndicat national des vétérinaires inspecteurs en santé publique vétérinaire, docteur Christophe Buhot, président de la Fédération des vétérinaires européens.
Ces distinctions étaient remises par Jean-Pierre Kieffer et Gilles Quinet.

• ***Presse vétérinaire***
La presse professionnelle vétérinaire était mise à l'honneur et remerciée pour le relais des informations de l'OABA et la sensibilisation de la profession.
Les distinctions étaient remises par Fanny Allmendinger et Jean-Pierre Kieffer.

• ***Prix du cinquantenaire à nos fidèles adhérentes***
A l'occasion du 50e anniversaire, l'OABA a souhaité distinguer de fidèles adhérentes et, au-delà de ces trois femmes récompensées, remercier l'ensemble des personnes qui apportent leur soutien à nos actions : Madame Marie-Hélène Le Lopin (Côtes d'Amor), Madame Edith Quié (Société Vosgienne de Protection Animale) et Paule Joncker (adhérente de l'OABA depuis plus de 40 ans et administratrice).
Ces médailles étaient remises par Danielle Heuse.

Quatrième partie : Assemblée générale de l'OABA

• **Rapport d'activité et rapport moral**
Le directeur Frédéric Freund a présenté le rapport d'activité pour l'exercice clos 2010 et le début 2011.
Ce rapport était adopté à l'unanimité.
Le président Jean-Pierre Kieffer a donné lecture de son rapport moral.

• **Rapport financier pour l'exercice 2010**
Monsieur Pierre Gantier, trésorier de l'OBA, a présenté le rapport financier pour l'année 2010 que Monsieur Patrick Cavanna, expert comptable, a contrôlé. Ce compte rendu financier était approuvé à l'unanimité.

• **Elections statutaires**
Conformément aux statuts, il a été procédé au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration. Cette année, trois administrateurs étaient soumis à élection :
- Jean-Marie Chupin, chef de projet bien-être animal et retraité de l'Institut de l'élevage
- Pierre Gantier, président d'honneur du syndicat des techniciens du ministère de l'Agriculture
- Danielle Heuse, psychologue
Il a été procédé à l'élection d'un membre coopté : Laurent Bodin, conseiller en gestion.
Leur élection était adoptée à l'unanimité.

Cinquième partie : Intervention du représentant du ministre de l'Agriculture

Jean-Luc Angot, Directeur général adjoint de l'alimentation du ministère de l'Agriculture clôturait l'assemblée générale et apportait des informations sur différents points d'actualité de la protection des animaux.

Après un débat avec la salle, le président Jean-Pierre Kieffer lèvait la séance à 18 heures. Un cocktail était organisé dans le foyer de la salle Victor Hugo.

Rapport d'activité

Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Le Docteur Jean-Pierre Kieffer présente le fonctionnement de l'OABA, puis Frédéric Freund donne lecture du rapport d'activité pour l'année 2010 et le début de l'année 2011.

Fonctionnement de l'OABA

Le fonctionnement de l'OABA repose sur un service administratif composé de quatre secrétaires placées sous l'autorité du directeur Frédéric Freund, dont les compétences juridiques permettent à notre association de mener avec efficacité des actions contentieuses contre les auteurs de mauvais traitements aux animaux. Il est aidé par deux avocats et un magistrat qui siègent au conseil d'administration. Il intervient souvent sur le terrain pour représenter l'association devant les tribunaux et accueillir les animaux saisis qui nous sont confiés.

Le conseil d'administration est composé de 12 membres bénévoles qui constituent une équipe soudée aux compétences complémentaires.

Une équipe de quatre délégués intervient dans toute la France pour visiter des élevages, des marchés et des abattoirs. Leur expérience professionnelle leur permet de contrôler si la règlementation en matière de protection animale est respectée et d'intervenir efficacement lorsqu'ils constatent des irrégularités. Leur tâche est difficile, mais essentielle et nécessite une forte motivation. Cela représente un investissement humain important, mais également financier.

Les adhérents nous donnent les moyens d'agir, grâce à leur générosité par les cotisations, les dons et legs. Qu'ils en soient remerciés.

Ainsi, l'OABA est un ensemble d'hommes et de femmes qui consacrent du temps, de l'argent et qui partagent une forte motivation pour la protection et la défense des animaux, de l'élevage à l'abattage.

La représentativité de l'OABA

L'OABA, reconnue pour son expertise en matière d'élevage et d'abattage, siège dans de nombreux comités consultatifs ou groupes de réflexion

- ***Comité consultatif de la santé et protection animales du ministère de l'Agriculture***

L'OABA participe aux travaux de la commission spécialisée de protection animale du ministère de l'Agriculture qui se réunit pour donner son avis sur la rédaction des projets de textes concernant la protection des animaux.

- ***Comité de pilotage interministériel de l'Aïd el kebir***

L'OABA représente la protection animale dans les réunions du comité de pilotage de l'Aïd el kebir sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. Cette année, l'OABA a projeté un film montrant les conditions dans lesquelles fonctionnait un abattoir temporaire agréé, dénonçant ainsi l'agrément parfois donné à ce type d'établissement qui ne respecte pas la réglementation. Cette année encore, l'OABA a édité une plaquette destinée aux sacrificateurs rituels musulmans pour rappeler les règles de protection animale. Cette plaquette a été insérée dans la circulaire interministérielle destinée à tous les préfets et directeurs d'abattoirs.

• *Conseils départementaux de santé et protection animales*

L'OABA siège dans une vingtaine de conseils départementaux. Ce qui représente de nombreux déplacements dans toute la France. Certains CDSPA ont créé des groupes "éleveurs en difficulté" (Orne, Haute-Saône) pour intervenir en cas d'abandon de soins, mais ce sont des initiatives isolées. Il est regrettable que le fonctionnement de la plupart des CDSPA soit au point mort.

• *Groupe de travail AFNOR*

L'OABA a été invitée à participer à un groupe de travail organisé par l'Association française de normalisation (AFNOR) pour étudier les bases d'une norme halal au niveau européen. Les participants musulmans français veulent imposer un préalable excluant tout recours à un étourdissement, en opposition aux normes proposées par d'autres pays européens. Un dialogue constructif devient alors impossible.

• *Formation à la protection animale en abattoirs*

L'OABA a participé à des réunions de formation à la protection animale en abattoirs, à la demande des services du ministère de l'Agriculture. Après l'Auvergne et la Bretagne, c'est en Corse que nous sommes intervenus pour sensibiliser le personnel des établissements d'abattoirs et les agents des services vétérinaires, en appui des référents nationaux de protection animale. Nous considérons cette collaboration très constructive.

• *Eurogroup for animals*

L'OABA est membre d'Eurogroup for Animals, fédération des organisations de protection animale dans les Etats membres de l'Union européenne. Notre association participe ainsi régulièrement aux travaux et débats européens en matière de bien-être animal.

La communication de l'OABA

Les actions de communication ont été particulièrement importantes au cours de ces derniers mois.

O A B A
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
La lettre de l'OABA
Année 2011
1er semestre
EDITO
O.A.B.A
10, place Léon Blum
75011 PARIS
Assemblée Générale 2011
Samedi 2 avril 2011 à 14 heures
Assemblée Nationale
Immeuble Chaban-Delmas
101, rue de l'Université - Paris (7e)
sur inscription préalable obligatoire
Association reconnue d'utilité publique depuis 1965

• *Lettre de l'OABA*

La "Lettre de l'OABA", semestrielle, est adressée à nos adhérents, à des relais d'opinion, des journalistes et des responsables politiques. La Lettre du second semestre 2010 était principalement consacrée à l'abattage rituel, celle du premier semestre 2011 à nos actions judiciaires, au sauvetage d'animaux et à notre troupeau du bonheur.

O A B A
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
Réglementations
Le Mot du Président

• *Site Internet*

Ce site est la vitrine de notre activité et un lien avec nos sympathisants. Il est tenu à jour régulièrement, on y trouve l'essentiel de la règlementation et de nombreuses actualités sur la protection des animaux d'élevage.

• *Dépliant de l'OABA*

Ce dépliant doit permettre de mieux faire connaître au grand public les activités de notre association.

• *Salons et congrès professionnels*

L'OABA est intervenue au Salon international de l'élevage (Space) à Rennes et au congrès annuel de la Fédération française des marchés de bétail vif (FMBV) à Réquista dans l'Aveyron, puis sur le marché de Saint-Christophe en Brionnais lors d'une conférence sur le bien-être animal, en présence d'un représentant de la Commission européenne.

• *Interview*

Nous avons répondu à des interviews dans la presse écrite, à la radio et à la télévision, en particulier dans le cadre de la campagne sur les méthodes d'abattage.

• *Manifestation*

En septembre 2010, plus de 3000 personnes manifestaient contre la corrida à Nîmes, dont une délégation de l'OABA. Une proposition de loi interdisant la corrida et les combats de coq était déposée à l'Assemblée Nationale et signée par 70 députés. En Espagne, le parlement catalan votait l'interdiction des corridas. Un collectif de vétérinaires opposés à la corrida s'est constitué et le président de l'OABA, Jean-Pierre Kieffer, figure parmi les premiers adhérents. L'OABA se réjouit de ces avancées contre ces spectacles indignes de notre civilisation.

Les actions contentieuses

Au cours de l'année 2010, l'OABA a initié une trentaine de procédures pénales. Ces procédures concernent des bovins, ovins, caprins et équidés délaissés ou maltraités par leur détenteur.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'OABA n'a connaissance que d'une infime partie de cette misère et de la souffrance animale. Actuellement, l'OABA compte une centaine d'affaires judiciaires (affaires en attente d'audience, en attente de délibéré ou en cours d'appel et de cassation).

Nous pouvons l'affirmer sans risque de nous tromper : les mauvais traitements et sévices sur les animaux sont en très nette augmentation. Le même constat est partagé par les autres organisations de protection animale, dont la Ligue française de protection du Cheval, les sévices et abandons d'équidés sont de plus en plus nombreux. Parmi les horreurs portées à la connaissance de l'OABA au cours de ces derniers mois, citons :

Bovins abandonnés et morts de faim, ovins privés de nourriture (leurs cadavres étant brûlés), bovins enfermés dans l'étable et morts de faim et de soif, abattages clandestins, vache laissée 15 jours sans soins après son vêlage agonisante jusqu'à sa mort, conditions d'abattages particulièrement cruelles dans un abattoir du Calvados, sévices sexuels sur des chèvres au sein d'un élevage, plusieurs sites illégaux d'abattages lors de l'Aïd al Adha en novembre 2010 (dont un site près de Metz avec 200 moutons égorgés), 140 000 poules mourant de faim sur le site de *Kingersheim d'Alsace Œufs*, vache tuée et son veau dépecé encore vivant,…

Les autorités administratives des DDCSPP (ex services vétérinaires) sont souvent perdues dans le dédale des textes juridiques (code rural, code pénal, code de procédure pénale) avec des agents verbalisateurs qui ne visent pas forcément des textes permettant aux associations de protection animale de se constituer partie civile. D'où certains jugements financièrement catastrophiques pour notre association où le prévenu est condamné mais exonéré de devoir payer les frais de garde des animaux retirés. L'année dernière, un exploitant a même entamé une procédure en référé pour faire condamner sous astreinte l'OABA à restituer les bovins qui nous avaient été remis. Cette semaine, nous venons d'apprendre que l'exploitant des Hautes-Pyrénées dont le cas avait été exposé lors de notre AG de 2010, a saisi la justice afin de récupérer ses animaux. En effet, bien que condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis, cet exploitant n'avait pas été interdit d'exercer sa profession et la confiscation des bovins, obtenue en première instance, n'avait pas été confirmée en appel.

L'OABA, qui n'a jamais été avertie de cette procédure survenue après l'arrêt de condamnation risque donc de devoir restituer les bovins qui, depuis août 2010, ont été placés dans différents cheptels, dont le troupeau du bonheur. La vache Charity, devenue le "symbole" de cette affaire devrait donc être restituée après tout ce que nous avons fait pour la sauver de la mort ! Certes, nous pouvons refuser. Mais dans ce cas, nous risquons d'être condamnés à payer des dommages et intérêts à cet exploitant qui, rappelons-le a laissé crever une cinquantaine de bovins et a été condamné pour ces mauvais traitements. Condamné mais en droit de réclamer "ses" bêtes, désormais bien entretenues et avec une valeur qui attise sa convoitise… La justice française est bien faible dans ces affaires. La justice européenne ne semble guère meilleure.

Comme nous vous le précisions l'année dernière, l'OABA et d'autres associations (Fondation Droit Animal, Ethique et Science, PMAF, Alsace Environnement-FNE) avaient saisi la Commission européenne d'une plainte dirigée à l'encontre de la République française pour violation des dispositions communautaires relatives à la protection des porcs en élevage. Nous considérons en effet que les exploitations agricoles porcines se trouvant sur le territoire national ne répondent pas aux exigences fixées par la Directive 91/630/CEE (transposée par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2003), ni en ce qui concerne l'accès des porcs à des matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation, ni en ce qui concerne l'interdiction de la caudectomie systématique (section partielle de la queue), ni en ce qui concerne l'obligation de formation des éleveurs.

Mais le 30 juillet 2010, la Commission européenne nous précisait vouloir rejeter notre plainte. Pourtant, les éléments contenus dans cette dernière rejoignaient en tous points ceux contenus dans le rapport d'audit de l'OAV (Office Alimentaire Vétérinaire de la Commission européenne), réalisé en France en février 2010. Ce rapport d'audit confirmait bien ce que nous dénoncions, à savoir : l'insuffisance des contrôles dans les élevages porcins, le manque de formation des éleveurs, la violation de l'interdiction de la caudectomie et le non-respect de l'obligation de mise à disposition de matériaux de recherche et de manipulation.

L'OABA et ses partenaires ont donc saisi une nouvelle fois les services de la Commission en leur faisant part de leur plus grand étonnement quant à la décision de classement de notre plainte. Le 21 septembre 2010, la Commission européenne nous répondait qu'il lui paraissait "davantage opportun de remédier aux difficultés rencontrées en France dans l'application [de la directive] par une coopération administrative accrue entre les autorités françaises et les différents services [de la Commission]". En clair, nulle procédure en infraction malgré des constats évidents mais une prochaine inspection de l'OAV en 2011…

Les sauvetages d'animaux

29 procédures judiciaires et 420 animaux confiés à l'OABA : tel est le bilan pour l'année 2010 de nos actions judiciaires. La récupération des cheptels à l'abandon devient une activité de plus en plus importante, preuve de la misère animale (et humaine) qui s'est installée dans nos campagnes.

Comme nous le dénonçons depuis plusieurs années, il n'existe aucune structure nationale ou régionale permettant d'héberger et de soigner des animaux d'élevage abandonnés. Ces structures, en nombre d'ailleurs insuffisant, n'existent que pour les chiens et chats.

Dès lors, lorsque des bovins, des équidés ou des ovins sont délaissés par leur détenteur, les services de l'Etat n'ont d'autre solution que de faire appel à la générosité d'une association de protection animale qui acceptera de se voir confier les animaux abandonnés. A l'OABA, nous ne rechignons pas à la tâche. Pourtant, il y aurait de quoi, car ces dossiers, de plus en plus nombreux, sont lourds à gérer, logistiquement, juridiquement, sanitairement et financièrement. Dans ces affaires, personne ne souhaite mettre la main au portefeuille. L'Etat invoque la rigueur. Il est vrai que la ligne budgétaire du ministère pour la gestion de ces dossiers est très mince. Voire ridicule : 100 000 euros pour l'année et sur l'ensemble du territoire. A comparer aux 160 000 euros dépensés en 2010 par l'OABA pour une dizaine de retraits d'animaux en misère… Le ministère ne regarde pourtant pas à la dépense pour financer des campagnes audio-visuelles destinées à relancer la consommation de viande en France.

Nous faisons un rêve : que le ministère de l'Agriculture et les organisations professionnelles de la filière viande comprennent qu'elles doivent agir concrètement et efficacement sur le terrain pour mettre un terme à des situations qui conduisent à la mort de milliers d'animaux et qui, ce faisant, ternissent l'image de la profession agricole. Cela aura beaucoup plus d'impact que quelques spots radio ou télévisés d'une objectivité douteuse comme l'a rappelé dernièrement le Jury de déontologie publicitaire.

Mais notre plus grande fierté est sans nul doute notre "troupeau du bonheur" cher à Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA. Un troupeau du bonheur aujourd'hui constitué de 50 bovins, 3 équidés et 17 moutons et chèvres. Ces animaux sont répartis dans diverses "fermes du bonheur" où ils finiront tranquillement leur vie grâce à la générosité de nos adhérents.

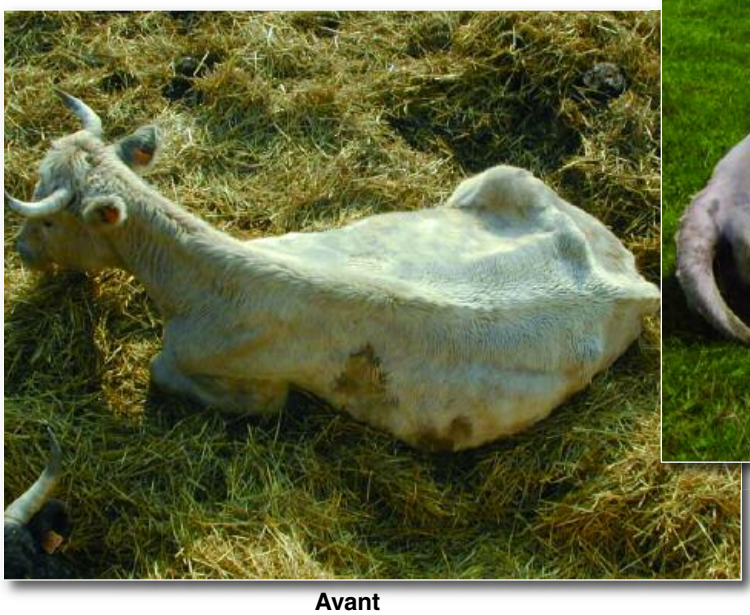

Avant

Après

Une "star" pourrait rejoindre à terme ce troupeau du bonheur : la vache "Candy", tête d'affiche du dernier Salon de l'Agriculture. Son propriétaire n'ose pas imaginer le moment où il faudra s'en séparer. Elle devrait finir paisiblement sa vie dans sa ferme de Haute-Saône mais en cas de difficultés, elle a une place réservée dans une ferme de l'OABA. Son propriétaire et son fils âgé de 9 ans, très attachés à Candy, sont heureux de notre proposition qu'ils ont acceptée.

Campagne sur l'abattage rituel

Devant la banalisation de plus en plus répandue de la distribution des viandes répondant à des préceptes religieux, sans mention spéciale, il était normal que l'OABA veuille dénoncer cette dérive de l'abattage rituel, à l'insu du consommateur et en infraction à la réglementation.

L'OABA a été créée en 1961 dans le but de faire améliorer les conditions d'abattage, en imposant l'étourdissement, c'est-à-dire l'insensibilisation des animaux. Ce qui a été rendu obligatoire par un décret de 1964, mais ce décret prévoyait l'exception de l'abattage rituel sans étourdissement, c'est-à-dire l'égorgement d'un animal en pleine conscience, au nom du respect de la liberté du culte.

Des rapports officiels confirment que 60 % des ovins et caprins et plus de 20 % des bovins sont abattus sans étourdissement, alors que les communautés juive et musulmane représentent environ 7 à 8 % de la population en France. Des sondages d'opinion montrent pourtant qu'une large majorité de nos concitoyens ne souhaite pas consommer de telles viandes provenant d'animaux égorgés à vif, en pleine conscience et dont l'agonie peut durer de longues minutes.

Les consommateurs mangent donc sans le savoir et surtout sans le vouloir de la viande pouvant provenir d'animaux pleinement conscients lorsqu'ils sont égorgés, ce qui est source de souffrances inacceptables.

COMMUNIQUÉ

Abattage rituel sans étourdissement :
Assez de promesses, place aux actes !

Le 10 juin 2010

LETTRE OUVERTE **à Nicolas Sarkozy**

Monsieur le Président,

La viande issue des abattages rituels ne se limite plus aux marchés « halal » et « casher ». Elle se retrouve désormais dans les circuits classiques (boucheries, grandes surfaces, cantines, restaurants) sans aucune mention informative pour le consommateur, ce qu'a confirmé Monsieur le ministre de l'Alimentation dans sa réponse à une question parlementaire, publiée le 1er décembre 2009 au Journal Officiel de l'Assemblée Nationale. Les organisations de protection animale dénoncent publiquement cette tromperie des consommateurs qui n'a jusqu'à ce jour entraîné aucune réaction des services de l'Etat.

Un Etat laïque doit pourtant garantir, au-delà de la liberté des cultes, la liberté de conscience de chaque citoyen. Or, si **72 % des français désapprouvent la dérogation permettant de ne pas étourdir les animaux avant leur abattage***, combien de nos compatriotes savent que cette « dérogation » pour motifs rituels à l'obligation d'insensibilisation des animaux avant leur saignée est devenue une règle quasi générale ?

En France, déjà 50 % des ovins sont égorgés conscients et donc sensibles à la douleur. En Belgique, près de 100 % ! Demain, si rien n'est fait, il en sera de même en France pour tous les animaux de boucherie.

Au-delà de la nécessaire transparence des pratiques, il convient de prendre la mesure de la souffrance animale qui en résulte. Selon la récente expertise scientifique collective de l'INRA sur la douleur animale, un nombre significatif d'animaux perdent conscience lentement après leur égorgement : jusqu'à… 14 minutes chez des bovins ! Or, pour tenir des cadences de production économiquement rentables, **dans la majorité des abattoirs, l'animal est suspendu sur la chaîne de découpe dans la minute suivant le début de sa saignée, alors qu'il est toujours conscient et sensible à la douleur.**

D'après la Fédération vétérinaire européenne : « l'abattage des animaux sans étourdissement préalable est inacceptable en toute circonstance ». La Suisse, la Suède, l'Islande ou la Norvège ont ainsi interdit l'abattage rituel sans étourdissement sur leur territoire. Il y a quelques mois, la vice-premier ministre belge, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, s'est engagée à prendre ses responsabilités et a déclaré, à la chambre des Députés : « Il est indéniable que l'étourdissement avant l'abattage contribue à réduire la souffrance des animaux. Mon objectif est, dès lors, de généraliser cette pratique à tous les abattages ».

Monsieur le Président, nous attendons de vous un même engagement et des mesures concrètes comme celles que vous promettiez de prendre en décembre 2006, lorsque vous étiez ministre de l'Intérieur. Vous écriviez alors à plusieurs associations de protection animale : « Je souhaite que les animaux souffrent le moins possible lors de leur abattage. Je souhaite que, dans toute la mesure du possible, l'étourdissement préalable soit généralisé ».

Nous ne pouvons plus accepter de voir se banaliser une pratique cruelle qui ne relève plus de l'exception mais tend à se généraliser pour tout type d'abattage, tout réseau de distribution, alors que les réglementations nationales et européennes imposent, depuis près de 40 ans, que les animaux soient étourdis avant d'être égorgés.

Sans mesures effectives et rapides permettant de modifier les modalités des abattages rituels afin d'abolir la souffrance des animaux et de corriger le système opaque de distribution des viandes qui en sont issues, **les associations signataires lanceront dès la rentrée une campagne unitaire d'information et de sensibilisation auprès des citoyens français.**

Il nous revient en effet de militer pour une « objection de conscience » à la consommation de viande susceptible de provenir d'animaux qui n'ont pas été rendus insensibles à la douleur lors de leur abattage, puisque les motivations éthiques de ceux qui exigent l'insensibilisation des animaux ne sont pas respectées à l'égal des motifs davantage traditionnels que religieux de ceux qui la refusent.

Si les pouvoirs publics n'agissent pas, les consommateurs, une fois informés, n'auront d'autre solution que de suivre l'adage bien connu : « dans le doute… abstiens-toi » !

* Les Français et l'étourdissement des animaux avant leur abattage – Sondage IFOP réalisé du 8 au 10 décembre 2009 sur un échantillon de 1015 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Association Stéphane Lamart ; Confédération Nationale des SPA de France ; Conseil National de la Protection Animale ; Fondation 30 millions d'amis ; Fondation Assistance aux Animaux ; Fondation Brigitte Bardot ; La Fondation Droit Animal, éthique et sciences ; Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs ; Protection Mondiale des Animaux de Ferme ; Société Nationale pour la Défense des Animaux ; Société Protectrice des Animaux.

L'OABA et 10 autres organisations de protection animale adressaient au Président de la République une lettre ouverte publiée en juin 2010 dans *Le Monde* et *Le Figaro*. Il faudra attendre le mois d'octobre pour que le Secrétaire général de l'Elysée réponde, mais sans annoncer la moindre action concrète face aux attentes de la protection animale.

Dans ces conditions, une campagne nationale d'information sur les conditions d'abattage était lancée, avec une conférence de presse le 10 novembre, la diffusion de documents d'information et la création d'un site Internet www.abattagerituel.com qui a enregistré des milliers de consultations en quelques jours.

Pour gagner en audience et mieux informer le public, les organisations de protection animale ont lancé une grande campagne d'affichage dénonçant la souffrance animale et la tromperie du consommateur.

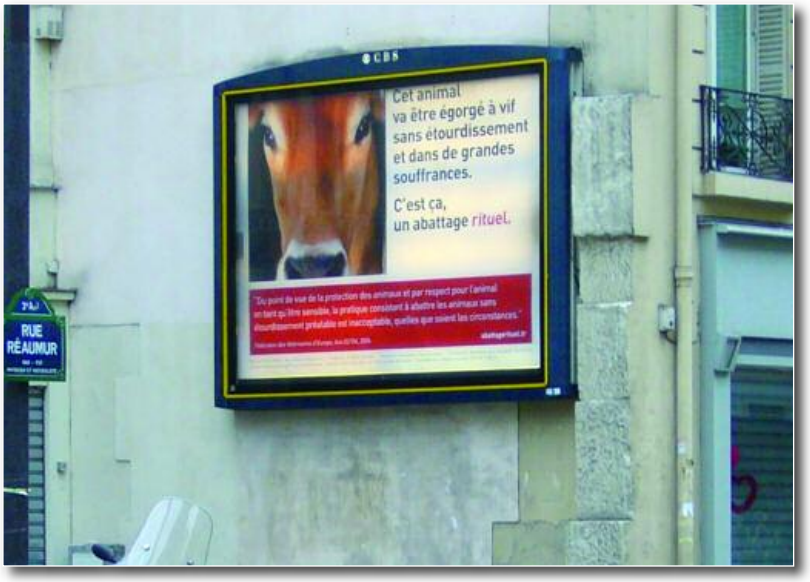

Malgré des difficultés rencontrées avec l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) des affiches 4 x 3 seront diffusées dans de nombreuses villes de France. L'impact sera à la hauteur de l'investissement.

Un fort lobby voudrait qu'il n'y ait pas d'étiquetage de la viande provenant d'animaux abattus sans étourdissement. Deux propositions de loi ont été déposées au Sénat et à l'Assemblée Nationale il y a quelques mois, pour encadrer la pratique des abattages rituels et informer le consommateur. Mais la proposition de loi du député Nicolas Dhuicq a été retirée, officiellement pour consultations préalables. Quant à la proposition de loi du sénateur Nicolas About, elle est devenue caduque en raison de la nomination de son auteur au CSA, entraînant la cessation de son mandat de sénateur. Espérons que ces propositions de loi sortiront des oubliettes, afin que s'engage un vrai débat démocratique.

En juin dernier, le Parlement européen adoptait une résolution concernant l'information des consommateurs sur les viandes provenant d'animaux abattus sans étourdissement. Mais en décembre, le Conseil de l'Union européenne rayait cet amendement d'un trait de plume. Le respect du consommateur n'a pas résisté devant des intérêts communautaristes. Une seconde lecture est prévue au Parlement européen.

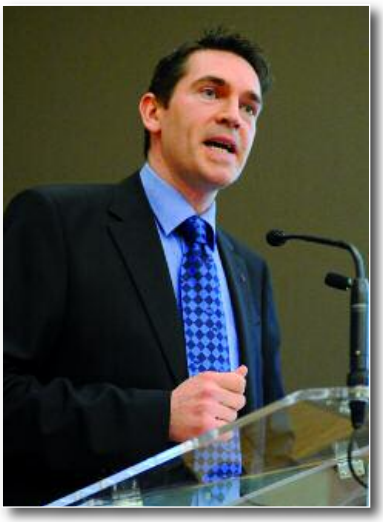

L'abattage rituel peut pourtant se dérouler avec étourdissement, comme cela est déjà pratiqué dans de nombreux pays (Norvège, Suède, Autriche, Suisse, Nouvelle-Zélande...) et comme cela se fait dans certains abattoirs en France, dont l'OABA souligne les efforts. Des professionnels des abattoirs et de l'élevage en France réclament une généralisation de cet étourdissement des animaux.

Le ministre de l'Agriculture a reçu récemment les représentants des organisations de protection animale. Il a rejeté le recours obligatoire à une information du consommateur sur la méthode d'abattage, mais a promis un prochain décret encadrant les conditions de contention. Une fois de plus, la déception est à la hauteur des espoirs et des promesses non tenues, comme celle du ministre de l'Intérieur en 2006, Nicolas Sarkozy qui annonçait "la généralisation de l'étourdissement préalable"…

Conseil d'administration

Président
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire

Vice-président
Maître Alain MONOD
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation

Secrétaire générale
Danielle HEUSE
Psychologue

Trésorier
Pierre GANTIER
Ingénieur des travaux agricoles,
Président d'honneur du Syndicat des
techniciens du ministère de l'Agriculture

Secrétaire générale adjointe
Docteur Fanny ALLMENDINGER
Vétérinaire

Trésorier adjoint
Laurent BODIN
Conseiller en gestion de patrimoine

Administrateur
Paule JONCKER
Retraitée de l'Enseignement

Administrateur
Docteur Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire des services
vétérinaires du ministère de l'Agriculture

Administrateur
Maître Eva SOUPLET
Avocate à la Cour de Paris

Administrateur
Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur

Administrateur
Jean-Marie CARONNA
Magistrat

Administrateur
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Elevage

Rapport moral

Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

Dans mon rapport moral, je souhaite revenir sur la campagne concernant l'abattage sans étourdissement. Il me semble en effet nécessaire d'apporter quelques précisions et démentis.

Nos organisations de protection animale reçoivent régulièrement des courriers concernant les conditions dans lesquelles les animaux sont abattus. Les critiques sont particulièrement violentes à l'égard de l'abattage sans étourdissement. Il est vrai que les nombreuses publicités pour la viande halal n'ont pas contribué à calmer les esprits. Il était donc inconcevable que les associations puissent rester inactives. Reconnue pour sa compétence technique, l'OABA a donc décidé de fédérer une campagne dans le but d'informer nos concitoyens et nos dirigeants.

Cette campagne a un double objectif :

Premièrement, informer sur les viandes halal et casher, c'est-à-dire sur l'abattage rituel pratiqué sans étourdissement. Beaucoup de consommateurs, y compris les consommateurs de ces viandes, ont été surpris et choqués d'apprendre que les animaux étaient égorgés à vif, en pleine conscience, sans insensibilisation et que leur agonie pouvait durer de longues minutes.

Deuxièmement, informer sur l'opacité du système de distribution de ces viandes, dans la mesure où une part non négligeable de celles-ci est commercialisée dans le circuit "classique" à l'insu du public, puisqu'il n'existe aucun étiquetage informatif sur la technique d'abattage des animaux.

Grâce à la campagne d'affichage, les annonces dans la presse et le site Internet, tout le monde sait, ou peut désormais savoir, qu'il est susceptible de manger halal et casher à son insu. Il est évident que cette campagne n'est pas passée inaperçue et a fait réagir.

Des parlementaires ont soumis de nombreuses questions au gouvernement. Deux propositions de loi ont été déposées visant à encadrer plus strictement la pratique des abattages sans étourdissement et à informer le consommateur. Nous espérons un débat parlementaire. Les professionnels de l'abattage ont été surpris par l'ampleur de cette campagne et certains ont pu estimer qu'il s'agissait d'une campagne dirigée contre les abattoirs. Quant aux représentants des cultes, ils ont crié à la stigmatisation voire à la xénophobie.

Vous me permettrez de tenter de répondre à ces critiques non fondées.

Nous affirmons clairement et solennellement que le combat des associations de protection animale repose sur la dénonciation de la souffrance animale dans l'abattage sans étourdissement, et sur la tromperie du consommateur avec la dérive de l'abattage rituel. Il ne faut voir aucune volonté de stigmatiser une communauté ou une religion.

L'idée selon laquelle l'étourdissement ne serait pas compatible avec le halal ou le casher est une interprétation des textes anciens qui, bien évidemment, ne mentionnent pas des méthodes modernes d'insensibilisation. Les textes sacrés du Judaïsme et de l'Islam imposent pourtant de ne pas faire souffrir les animaux. Mais depuis quelque temps, certains religieux invoquent leur refus du recours à l'étourdissement comme une vérité transcendante qui ne souffre aucune critique. Tout en clamant que leur religion est bienveillante à l'égard des animaux, ces derniers n'hésitent pas crier à l'islamophobie ou à l'antisémitisme devant la moindre contradiction.

Il faut pourtant tenir compte des nombreuses études scientifiques et des progrès accomplis en matière d'insensibilisation des animaux. Il faut tenir compte des nombreux avis religieux qui acceptent l'étourdissement des animaux dans le cadre de l'abattage rituel, dans de nombreux pays du monde, mais aussi dans certains abattoirs français.

Dans plusieurs abattoirs, les égorgements des ovins et des bovins se pratiquent avec étourdissement. Des petits abattoirs, comme des établissements dépendant de grands groupes, ont réussi à faire accepter à des sacrificateurs cette compatibilité de l'insensibilisation de l'animal avec la pratique du rite. Ces avancées sont toutefois minoritaires malgré les demandes du Syndicat National des Industries de la Viande et de la Fédération des Industries Avicoles de recourir systématiquement à l'étourdissement des animaux.

L'OABA salue la position et les efforts des professionnels de l'abattage. Certains ont engagé des programmes de formation à la protection des animaux auxquels ils associent l'OABA. Mais nous regrettons le manque de décision politique sur le sujet. Car il n'aura échappé à personne que ce sujet est politique. Ce n'est pas sans raison que le premier acte de notre campagne fut une lettre ouverte adressée au Président de la République.

Malheureusement, rien ne bouge. Le ministre de l'Agriculture qui recevait, à la demande de l'OABA, l'ensemble des organisations de protection animale, le 25 mars dernier s'est montré peu optimiste sur ce dossier : "je suis très prudent sur le sujet" a-t-il déclaré à plusieurs reprises. Il a toutefois précisé qu'il souhaitait progresser sur l'encadrement législatif permettant de limiter la souffrance animale et d'améliorer la transparence du marché des viandes halal et casher, tout en reconnaissant que sur l'étiquetage du mode d'abattage, selon lui "les esprits n'étaient pas prêts »… Ce ne sont bien évidemment pas les esprits des consommateurs, ni ceux des organisations de protection animale, qui sont une nouvelle fois considérés.

Dans le prolongement du débat sur la laïcité, il nous semble qu'aucune religion ne devrait imposer ses valeurs à la collectivité républicaine. Nos politiques ne peuvent ignorer, qu'au 21e siècle, dans notre société dite "développée", des millions d'animaux sont égorgés chaque année dans des souffrances inacceptables, au nom d'un sacrifice religieux, pour consommer leur viande.

Il est grand temps de cesser de débattre, mais d'agir.

Rapport financier

Pierre Gantier,
Trésorier de l'OABA

Comme le prévoient nos statuts, je vous présente le compte-rendu financier pour l'exercice 2010 et je le soumets à votre approbation. Nous avons le plaisir de vous présenter un résultat financier équilibré puisqu'il fait apparaître un excédent de 7.479 euros.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- espèces en caisse	266 €
- disponible en banque	125.592 €
- compte valeurs	1.224 €
- livret A	5.784 €
- valeurs mobilières	1.445.697 €
soit un total de	**1.578.563 €**

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation		**-327.392 €**
- produits d'exploitation		306.944 €
• cotisations et dons	193.884 €	
• dommages et intérêts	112.401 €	
• divers	659 €	
- charges d'exploitation		634.336 €
• achats et services extérieurs	325.457 €	
• impôts et taxes	14.651 €	
• personnel	260.062 €	
• autres charges	6.043 €	
• dotation amortissements	28.124 €	
Résultat financier		**15.529 €**
- produits financiers		15.588 €
- charges financières		59 €
Résultat exceptionnel		**319.341 €**
- produits exceptionnels		319.919 €
• legs	298.051 €	
• assurance-vie	19.399 €	
• remboursements divers	2.468 €	
- charges exceptionnelles		577 €
• charges diverses	236 €	
• charges sur exercices antérieurs	341 €	

RÉSULTAT

Soit un excédent de ..... **7.479 €**

•

BILAN

Actif :

- actif immobilisé		128.142 €
• constructions	115.082 €	
• mobilier, informatique	13.060 €	
- actif circulant		1.681.490 €
• valeurs mobilières	1.445.697 €	
• comptes bancaires	132.866 €	
• autres créances	101.640 €	
• charges constatées d'avance	1.287 €	
Soit un actif de		**1.809.632 €**

Passif :

- capitaux propres		1.731.534 €
• fonds associatifs	1.485.292 €	
• écarts de réévaluation	238.764 €	
• excédent de l'exercice	7.479 €	
- dettes		78.098 €
• fournisseurs	22.047 €	
• dettes sociales et fiscales	51.812 €	
• autres dettes	4.239 €	
Soit un passif de		**1.809.632 €**

•

Cette situation financière favorable repose sur une augmentation des cotisations, mais surtout sur les dons et les legs. En effet, comme la plupart des associations reconnue d'utilité publique, les seules cotisations ne suffiraient pas à équilibrer le budget de notre association. C'est donc grâce à la générosité de nos donateurs et aux dispositions testamentaires que l'OABA peut financer ses actions. Nous comptons sur votre générosité

Au cours de cette année 2010, si de nombreux postes de dépense ont pu être diminués, celui des pensions des animaux est en augmentation. Il dépasse les 160.000 euros, soit environ un quart de nos dépenses. C'est 4 fois plus qu'en 2008. Ces animaux ont été retirés à leur éleveur pour mauvais traitements ou abandon de soins. Les services vétérinaires n'ont souvent que l'OABA pour les accueillir. Ainsi, plus de 400 animaux sont sous la protection de notre association. Il convient de rappeler que l'OABA ne reçoit aucune subvention, ni aucune aide des pouvoirs publics pour assurer ce rôle de fourrière des animaux de ferme.

Il convient également de souligner les très bons résultats financiers grâce aux placements conseillés par notre administrateur Laurent Bodin.

Avant de clore mon intervention, je tiens à vous préciser que Monsieur Patrick Cavanna, notre expert-comptable nous a adressé son rapport d'audit et nous a donné quitus sur la gestion des comptes de l'Œuvre, arrêtés le 31 décembre 2010. Nous tenons à l'en remercier. Je ne saurais terminer ce compte-rendu financier, sans remercier, Madame Yvonne N'Gah de notre service comptabilité, pour sa collaboration précieuse, son dévouement et sa grande gentillesse.

Pierre GANTIER
Trésorier de l'OABA
Ingénieur honoraire des travaux agricoles
Officier du Mérite Agricole

Le rapport financier pour l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité.

Pourquoi et comment faire une donation à une association ?

Prévoir de laisser, par testament, une somme d'argent ou certains biens à une bonne cause est un geste généreux, qui sera plus efficace s'il a été fait dans les règles.

Pour laisser à son décès des biens ou une somme d'argent, il faut le prévoir par testament. Mieux vaut donc préciser l'identité de l'association et mentionner son adresse et ce devant notaire et en informer l'association.

Seules les associations ou fondations reconnues d'utilité publique ont le droit de recueillir des legs après le décès, sans avoir à payer de frais de succession.

Une autre façon d'aider une association est de la désigner comme bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. Quel que soit le montant ainsi transmis, elle n'aura aucun impôt à régler.

Intervention

Jean-Luc Angot
Représentant du ministre de l'Agriculture

Jean-Luc Angot, docteur vétérinaire et inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est actuellement Directeur général adjoint de la DGAL et chef des services vétérinaires au ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche depuis avril 2009.

Auparavant, Jean-Luc Angot a occupé les fonctions de Directeur général adjoint de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) de 2001 à 2009, de Directeur adjoint de l'OFIVAL (Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture) de 1998 à 2001, de secrétaire général adjoint du Comité interministériel de l'agriculture et de l'alimentation et de responsable du secrétariat français du Codex alimentarius de 1996 à 1998. Il a été aussi Directeur départemental des services vétérinaires de la Meuse (1993-1995), attaché agricole adjoint auprès de l'Ambassade de France en Italie (1989-1993) et adjoint au chef du bureau des échanges internationaux de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) de 1985 à 1989.

Monsieur le Député, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Monsieur le directeur, Mesdames et Messieurs, je vous remercie tout d'abord pour cette invitation.

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous aujourd'hui, dans le cadre de la célébration des 50 ans de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs, fondée en 1961 par Madame Jacqueline Gilardoni, à laquelle je souhaite rendre aujourd'hui hommage.

Le mérite et l'utilité de votre association ne sont plus à prouver et j'aimerais aujourd'hui vous dire à quel point je salue la disponibilité dont vous faites toujours preuve ainsi que l'aide matérielle et technique que vous apportez aux services vétérinaires à chaque fois qu'ils vous en font la demande lors d'opérations de sauvetage d'animaux. Elle est toujours précieuse et grandement appréciée.

Nous pouvons dire que le rêve que vous évoquiez dans votre intervention Monsieur le directeur est souvent, heureusement, déjà une réalité sur le terrain, grâce à la conscience professionnelle et à l'engagement des agents de l'Etat, vétérinaires, ingénieurs et techniciens, dont je tiens ici à saluer le travail quotidien au service de la santé et de la protection animales et de la sécurité sanitaire des aliments.

L'année 2011 est une année particulièrement chargée en commémorations puisqu'on célèbre également cette année dans le monde entier, "l'année mondiale vétérinaire" à l'occasion des 250 ans de cette profession, fondée par Claude Bourgelat, écuyer du roi Louis XV, à Lyon en 1761. Je souhaite à cette occasion souligner ici le rôle primordial des vétérinaires en matière de protection animale. En contact direct avec les animaux et les éleveurs, les vétérinaires sont en effet en première ligne pour déceler les cas de maltraitance ou d'abandons d'animaux, de la même manière qu'ils le sont en cas de maladie. Aussi, la pérennité d'un maillage vétérinaire dans nos campagnes, est également un élément clé pour le maintien du bien-être des animaux de rente.

L'année 2011 est, en outre, une année charnière en termes de protection animale, à l'échelle européenne puisque le plan d'action communautaire 2006-2010 sur la protection animale a été achevé en fin d'année dernière et qu'un nouveau plan devrait être proposé par la Commission européenne d'ici la fin de l'année, avec de nouveaux objectifs.

De manière plus concrète, au niveau des services de notre ministère, 2011 sera une année de continuité dans l'effort de mise sous assurance qualité de nos services, permettant de garantir une inspection harmonisée et la plus efficace possible.

Dans le domaine de la protection animale, cette année permettra d'engager une réflexion concernant l'harmonisation et la sécurisation des procédures juridiques de retrait des animaux, la mise en place d'une nouvelle programmation dans le domaine du transport avec l'établissement d'un protocole de coopération renforcée entre la France et l'Irlande en la matière, ainsi que la mise en œuvre de formations rendues obligatoires pour les professionnels de l'abattage depuis le règlement CE n°1099/2009.

Concernant la mise sous assurance qualité des services vétérinaires du Ministère de l'Agriculture, elle se poursuit suite à l'accréditation officielle du COFRAC selon la norme ISO 17020 que la DGAL a obtenue en janvier 2010. Elle se traduit notamment par la mise en place de méthodes d'inspection harmonisées avec l'utilisation de grilles d'inspection et de vademecum élaborés à l'échelon national avec l'aide d'experts de terrain. Ces vademecum, qui seront bientôt rendus publics, sont des guides qui donnent aux inspecteurs des indications plus concrètes sur les prescriptions réglementaires permettant ainsi une meilleure évaluation des dysfonctionnements.

Cette année, en matière de protection animale, des méthodes d'inspection seront élaborées dans le domaine du transport des animaux ainsi que dans le domaine de l'élevage des poulets destinés à la production de viande comme suite à la transposition de la directive européenne en la matière.

Concernant le transport des animaux destinés à la consommation humaine, il s'agit là d'une étape particulièrement critique en terme de bien-être animal mais elle représente également un enjeu économique considérable eu égard au nombre d'animaux qui transitent chaque année par notre pays et au travers de l'Europe entière (plusieurs dizaines de millions d'animaux de rente). Par ailleurs, la connaissance européenne dans ce domaine progresse, puisqu'un rapport de l'autorité européenne de sécurité des aliments a été publié le 12 janvier dernier.

La pression de contrôle concernant la réglementation sur la protection des animaux au cours du transport (Règlement CE n°1/2005) doit être maintenue et les référentiels techniques élaborés. A cet effet, j'aimerais insister également sur l'effort réalisé par la DGAL pour la mise en place de sessions de formations régulières dans ce domaine.

De plus, cette année, la programmation des inspections "protection animale au cours du transport" a été modifiée en augmentant la pression d'inspections à des endroits stratégiques : au niveau des tunnels alpins très fréquentés, au niveau des points d'entrée et de sortie maritime (port de Cherbourg et de Sète), au niveau des abattoirs, avec une fréquence d'autant plus importante que le tonnage est élevé.

Une collaboration plus étroite a été récemment mise en place entre l'Irlande et la France. Elle se caractérise par la formalisation au travers d'un protocole officiel d'un transfert d'informations concernant le transit de veaux ou de broutards en provenance d'Irlande, débarquant au port de Cherbourg. Cet échange d'informations a pour but de faciliter la vérification du respect des durées de transport et des intervalles de pause obligatoires.

Au sujet des procédures de retrait des animaux et des aides mises en place pour les éleveurs, je souhaiterais tout d'abord saluer une nouvelle fois la collaboration offerte par votre association qui est souvent sollicitée par nos services de terrain dans le cadre d'opérations de retrait d'animaux. Ce genre d'opérations, dont l'organisation s'avère assez lourd d'un point de vue logistique, n'est pas toujours réalisé avec toute la rigueur juridique requise et des restitutions d'animaux à des propriétaires malveillants peuvent avoir lieu, de façon catastrophique.

Afin d'améliorer la performance de nos services dans ce domaine et faire en sorte que chaque opération de retrait d'animaux puisse permettre une amélioration réelle des conditions de vie des animaux et l'application de sanctions envers ceux qui en sont responsables, un groupe de travail réunissant des agents de terrain et des agents ayant une compétence juridique a été constitué dès la fin 2010. L'objectif est d'établir des modèles de procédures et d'harmoniser les différentes pratiques sur le territoire national et ainsi de sécuriser le travail qui est accompli dans ce domaine, souvent en commun avec votre association.

En parallèle, le contexte économique des élevages est critique en ce moment, et les procédures nécessitant une intervention de l'Etat se multiplieront certainement. Différents dispositifs ont d'ores et déjà été mis en place pour essayer de prévenir ces situations, notamment en termes d'accompagnement financier des élevages.

En particulier, une importante enveloppe financière a pu être débloquée pour la filière volailles, afin de passer aux modes d'élevage en cages aménagées ou en mode alternatif et pour la filière porcine, afin de permettre le passage à une détention en groupe des truies gestantes.

Les aides du ministère de l'agriculture sont plafonnées à 20% des investissements, coup de pouce nécessaire pour respecter les échéances de mises aux normes prévues par la réglementation communautaire pour 2012 et 2013. Les normes communautaires ont effectivement un coût très important pour les éleveurs, et il conviendra sans doute qu'à terme, nous acceptions tous de payer un peu plus cher notre alimentation, pour plus de bien-être animal.

Différentes mesures de prévention des cas de misère sociale sont également mises en place par le ministère.

Nous défendons par ailleurs au niveau international la réciprocité. Il n'est pas acceptable que la France importe des denrées produites sans respecter les mêmes règles de bien-être animal que celles en vigueur dans l'union européenne.

S'agissant de la campagne du CIV et de la décision que vous avez prise de quitter son comité d'éthique, il serait bon que le dialogue puisse reprendre entre tous les partenaires concernés. Tous les acteurs doivent en effet se mobiliser : l'amélioration du bien-être animal ne peut se faire qu'en concertation avec les éleveurs, les transporteurs, les abatteurs, les vétérinaires et tous les autres partenaires.

Enfin, j'aimerais terminer par le domaine qui vous tient plus particulièrement à cœur : la protection animale dans les abattoirs. L'inspection vétérinaire dans les abattoirs constitue le cœur historique de notre métier. Cantonnées de nombreuses années à une inspection purement sanitaire, dans un but de protection de la santé publique, les missions des inspecteurs de nos services en abattoir se sont peu à peu diversifiées et étendues au domaine de la protection animale.

Aujourd'hui l'accent est mis aussi bien sur la sécurité et la salubrité de la viande que sur la prévention de mauvais traitements lors du déchargement, de l'immobilisation et de l'étourdissement des animaux ainsi que sur le respect de conditions d'hébergement compatibles avec les impératifs physiologiques et comportementaux de chaque espèce. Il n'est pas question de se désengager de ces essentielles.

Le classement des abattoirs mis en place depuis plusieurs années tient compte des impératifs de protection animale, un article de loi permet la suspension de l'activité d'abattage au motif de non respect des dispositions de protection animale. Le travail de mise aux normes des établissements d'abattage engagés depuis 2006 et les audits des référents nationaux portent leurs fruits : des améliorations substantielles sont constatées et surtout la prise de conscience est réelle.

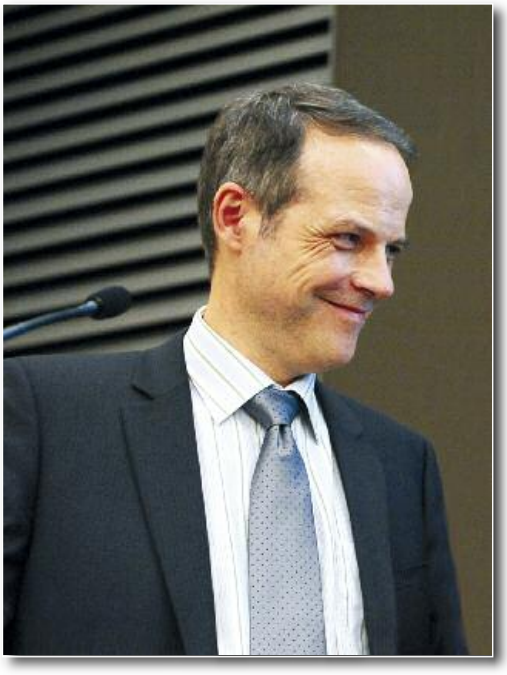

Des formations nationales et locales de nos agents sont fréquemment organisées pour une meilleure approche de ce domaine. L'OABA a d'ailleurs eu l'occasion de participer à certaines de ces formations et je voudrais vous en remercier.

Un nouveau règlement européen concernant la protection animale en abattoir (règlement CE n°1099/2009) entrera en application au 1er janvier 2013. Il prévoit, entre autres, que toute personne travaillant en abattoir ait reçu une formation spécifique à son poste au regard de la protection animale ainsi que la présence obligatoire d'un responsable "protection animale" dans chaque établissement d'abattage à partir d'un certain tonnage. La France rendra obligatoire la présence du responsable "protection animale" dans chaque abattoir à partir du 1er janvier 2013. Cette année 2011 permettra de finaliser les différents éléments techniques relatifs à l'organisation des formations des professionnels afin que celles-ci puissent commencer dès l'année 2012.

Enfin, conformément aux propos de Monsieur le ministre Bruno le Maire, 2011 sera une année charnière pour l'abattage rituel avec la mise en place d'un encadrement plus strict des conditions d'abattage sans étourdissement et des durées de contention des animaux concernés. Mes services travaillent aux textes nécessaires. Un décret et un arrêté définissant l'autorisation qui serait délivrée par le Préfet et les obligations faites aux exploitants d'abattoir pour bénéficier de cette autorisation d'abattage rituel sans étourdissement sont en cours de rédaction et vont être notifiés à la Commission européenne.

En conclusion, j'aimerais surtout vous remercier pour les qualités que vous mettez en œuvre dans votre combat quotidien en faveur de la cause animale et l'ensemble de nos services ne peut être qu'honoré des marques de distinction que vous attribuez chaque année à certains de nos agents.

Je souhaite que cette entente et coopération perdurent aussi longtemps que les conditions de bien-être des animaux seront mises à l'épreuve, afin que chacun prenne conscience du respect que nous sommes dans l'obligation morale de leur témoigner.

La DGAL et notamment son bureau de la protection animale, animé par Marie-Aude Montely et les services vétérinaires sur le terrain sont, vous le savez, à votre écoute et à votre disposition.

Joyeux anniversaire et longue vie à votre association pour la défense d'une noble cause, la cause animale.

●

Débat - Echanges avec la salle

• ***Bonjour, je travaille sur l'alimentation et sur la condition animale et je voulais savoir si vous avez fait des tests consommateurs pour rassurer les industriels par rapport à l'étiquetage concernant l'abattage sans étourdissement ?***

Jean-Pierre Kieffer : Nous souhaitons qu'il y ait une information du consommateur sur le mode d'abattage notamment sur le recours ou non à l'étourdissement. Pour l'instant, il n'est pas obligatoire de faire mention, sur les produits carnés, des conditions dans lesquelles les animaux sont abattus. Un étiquetage obligatoire nécessite une décision politique. Sur ce point, certains ministres européens ne semblent pas décidés. Mais rien n'empêche éventuellement des professionnels de l'abattage ou de la distribution d'avoir une démarche volontaire sur l'étiquetage du mode d'abattage. Nous avons fait réaliser un sondage, fin 2009, qui démontre que 75% des français sont opposés à l'absence d'étourdissement et que seulement 25% accepteraient de consommer de la viande provenant d'animaux non étourdis lors de leur abattage. Il serait plus qu'opportun que les associations de défense des consommateurs qui, de par leurs statuts, ont vocation à s'occuper de l'alimentation de nos compatriotes, se saisissent enfin de ce sujet.

• ***Je voulais savoir pourquoi il y avait un tel blocage autour de cette question de l'étourdissement préalable, quels arguments vous sont opposés ?***

Jean-Pierre Kieffer : C'est une vaste question. Nous pouvons répondre que la position des représentants religieux en France s'est radicalisée ces dernières années. Lorsque nous relisons les propos tenus par le recteur de la Mosquée de Paris, le docteur Dalil Boubaker ou les chartes disponibles sur les sites Internet des mosquées de Paris et d'Evry, le recours à l'étourdissement préalable des animaux apparaissait comme compatible avec le rite. L'étourdissement était toléré, voire accepté. Depuis quelques années, la position semble s'être radicalisée en France. Pourtant, dans certains pays musulmans, cet étourdissement de l'animal au moment de son abattage ne pose pas de problème. Prenons l'exemple de l'Arabie Saoudite, ce pays importe des viandes provenant d'animaux qui sont abattus avec un étourdissement électrique dans des abattoirs de Nouvelle Zélande et d'Australie. En Malaisie, la charte halal prévoit l'acceptabilité de l'étourdissement. En revanche, en France, il semble que le mot étourdissement soit devenu tabou pour les chefs religieux.

J'ai parlé tout à l'heure de l'AFNOR qui doit étudier la faisabilité d'une norme halal en Europe. Nous nous sommes rendus compte, au cours d'une réunion de travail à laquelle nous participions, que les questions liées aux modes d'élevage, d'alimentation et de transport des animaux étaient complètement occultées. En revanche, on a entendu dix sept fois le terme "sans étourdissement". L'absence d'étourdissement est devenue une obsession. La pratique de l'abattage rituel semble se réduire ou plus exactement se confondre avec cette exigence.

Alain Monod : Je pense que les musulmans et les juifs pratiquants souhaitent manger de la viande provenant d'animaux abattus rituellement avec comme garantie le fait que la bête doit être vivante lors de son abattage. Or, les méthodes d'étourdissement ont pour but d'insensibiliser l'animal et non de le tuer. En clair, si l'animal n'est pas saigné à la suite de cet étourdissement, il reprend conscience. Autrement dit, l'étourdissement est une méthode réversible comme l'a démontré l'Académie vétérinaire de France en 2006. A cette époque, nous pensions avoir convaincu la communauté musulmane de la possibilité de concilier le rite avec les exigences sociétales de plus en plus fortes en termes de protection animale. Or, nous assistons à un retour en arrière avec des pratiques qui sont destinées à attirer davantage de fidèles consommateurs de "viande véritablement halal puisque il n'y a pas eu d'étourdissement"… C'est contre ce mouvement qu'il nous faut lutter avec calme et sérénité, sans heurter, afin de pousser les musulmans les plus évolués à reprendre la main en faveur de l'exercice d'un culte musulman apaisé et ouvert.

- ***Bonjour, je suis éleveur de bovins en Côtes-d'Armor et je tenais à intervenir en partie sur l'abattage rituel mais pas uniquement.***

Sur l'abattage rituel, cela fait quelque temps que nous avons mis une action en place conjointement avec l'OABA et la PMAF car j'étais confronté à un délire complet il y a de cela quatre ans de se retrouver à vendre du Kebab certifié halal au festival des vieilles charrues sans que le public en soit averti mais je ne vais pas m'étendre trop sur ce sujet.

Depuis très longtemps, mes animaux et ceux de ma collègue sont interdits d'abattage rituels. Quand je vous dis que c'est interdit, ce n'est pas un vain mot. Ma collègue est passée au journal 19/20 de France 3, avec quelques unes de mes limousines. Peut-être vous avez vu ce reportage tourné en partie dans notre ferme il y a une quinzaine de jours. La filière, je peux vous le garantir, nous regarde avec un certain embêtement parce qu'en plus d'être éleveur, je suis aussi responsable professionnel et c'est surtout à ce titre que je veux intervenir pour rebondir sur les propos tenus par Monsieur Jean-Luc Angot et d'autres intervenants aujourd'hui.

Il est indispensable pour moi que les éleveurs intègrent un fait très simple : certains me disent "on pense au bien-être animal mais pas au bien-être de l'éleveur"… Ma réponse est très claire, très directe : pour moi il n'y a pas de bien-être de l'éleveur sans le bien-être de ses animaux. Sur ce point, j'ai vécu localement des catastrophes, qui ont été gérées mais aujourd'hui je veux absolument que la profession mette des procédures d'alerte en place. Et qu'on arrête de se cacher derrière son petit doigt en affirmant que les boucles d'identification sont en ordre et qu'il n'y a pas de problème dans l'élevage. Dans les catastrophes dont je parlais à l'instant, les boucles étaient en ordre mais les vaches étaient mortes quand même. Il va falloir que la profession se prenne en charge. On est dans le même bateau, les éleveurs doivent être partie prenante de ce débat sur le bien-être animal. J'ai des collègues au niveau des Côtes-d'Armor, n'oublions pas que la Bretagne c'est quand même la grande région d'élevage en France, qui me regardent drôlement quand je dis que je suis membre de l'OABA, membre de la PMAF et de la Fondation Brigitte Bardot. En revanche, d'autres me disent banco, on y va. Nous devons travailler ensemble car il va falloir qu'on avance, de nombreux éleveurs sont partants. Aux instances professionnelles de lancer la machine si elles veulent rester représentatives du monde agricole.

L'OABA a besoin de votre aide

L'OABA œuvre depuis cinquante ans pour la défense des animaux d'élevage, grâce au dévouement de nombreux bénévoles et grâce à l'aide que les adhérents et donateurs lui apportent. Notre association ne bénéficie d'aucune subvention des pouvoirs publics, ni de sociétés privées, ce qui lui permet de conserver une totale indépendance.

Vous pouvez aider l'OABA :

❒ Par vos cotisations

Vous donnez ainsi plus de représentativité à notre association et les moyens d'agir. Un reçu fiscal vous sera adressé ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % de votre cotisation, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

❒ Par vos donations

Notre association reconnue d'utilité publique est habilitée à recevoir toute donation. Si vous n'avez pas d'héritiers ou si ceux-ci vous ont donné leur consentement, vous pouvez donner de votre vivant. La donation permet de transmettre la propriété d'un bien immobilier, tout en s'en réservant l'usufruit pendant sa vie. Votre notaire vous conseillera sur les différents types de donation.

❒ Par vos legs

Cette disposition testamentaire vous permet de donner tout ou partie de vos biens. Il suffit de vous rendre chez un notaire pour rédiger un testament et d'adresser une copie à notre association. Vous pouvez assortir le legs de la prise en charge d'un animal que l'association s'engage à respecter.

❒ Par votre assurance-vie

L'assurance-vie est un placement qui présente des avantages fiscaux pour transmettre une partie de son patrimoine. Elle est traitée dans la plupart des cas hors actif successoral. Ainsi, les bénéficiaires d'une assurance-vie peuvent être désignés librement, en cas de décès, grâce à la clause bénéficiaire. Cette clause bénéficiaire permet d'informer la compagnie d'assurance de la répartition du capital entre les personnes désignées. Elle peut être modifiée à tout moment par un courrier recommandé envoyé directement à la compagnie d'assurance qui rédigera un avenant mentionnant la nouvelle répartition.

Ce placement vous donne la possibilité d'aider une association reconnue d'utilité publique telle que l'OABA, qui est exonérée de tout droit de mutation et soumise à aucune charge. Vous pouvez rédiger ou modifier la clause bénéficiaire au profit de l'OABA. Voici trois exemples de rédaction pouvant recouvrir la plupart des cas :

1er cas : vous souhaitez attribuer la totalité de l'épargne d'un contrat à l'OABA.

Sa rédaction sera la suivante : *"En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé à l'association reconnue d'utilité publique dénommée "Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs" sise au 10 Place Léon Blum - 75011 Paris, à défaut à mes héritiers légaux".*

2e cas : vous souhaitez répartir l'épargne d'un contrat entre l'OABA et vos enfants.

Sa rédaction sera la suivante : *"En cas de décès, je souhaite que le capital constitué soit versé à hauteur de X% à mes enfants par parts égales, vivants ou représentés, et à hauteur de (100% – X%) à l'association reconnue d'utilité publique dénommée "Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs" sise au 10 Place Léon Blum – 75011 Paris, à défaut à mes héritiers légaux".* Ne jamais faire figurer un montant en euros dans une clause bénéficiaire mais toujours un pourcentage. En effet, en cas de rachat partiel ultérieur ou de variation à la baisse de la part éventuellement investie en placements, l'épargne atteinte lors de votre décès pourrait se révéler insuffisante pour servir tous les bénéficiaires désignés.

3e cas : vous avez désigné les bénéficiaires par voie testamentaire auprès d'un notaire.

La clause bénéficiaire peut être définie dans un testament. Il convient alors de se rapprocher du notaire pour faire modifier la clause déposée et y faire figurer l'OABA.

Quoiqu'il en soit, toute clause bénéficiaire en cas de décès doit impérativement être finalisée par *"à défaut, mes héritiers légaux"*. En effet, dans le cas où les personnes ou associations mentionnées n'étaient plus en vie ou en activité lors du décès, l'épargne serait traitée comme un placement classique (dévolution successorale) et soumise aux droits de succession.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans la rédaction de vos dispositions.

Tous droits de reproduction interdits
Sauf autorisation spéciale

Reportage photographique : ALLO PHOTO
Directeur de la publication : Jean-Pierre KIEFFER
P.A.O. : Jacques LEMARQUIS - Imp. des Moissons

Dépôt légal 2e trimestre 2011
ISSN : 1958-3621